

Ministère de l'Industrie, du  
Commerce et de l'Artisanat



Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Burkina Faso



# RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX DE LA 13<sup>ème</sup> EDITION DE LA RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE

Thème : « Le poids du secteur informel : quelles stratégies  
d'intégration dans l'économie formelle ? »

Bobo-Dioulasso les 07 et 08 octobre 2013

## Table des matières

<b>I. RESUMES DES DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE .</b>	<b>5</b>
<b>II. RESUME DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP).....</b>	<b>5</b>
<b>III. PRESENTATION SUR LE THEME DE LA RENCONTRE.....</b>	<b>6</b>
<b>IV. PRESENTATION SUR LE THEME « LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO : QUELLE CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE ? » .....</b>	<b>6</b>
<b>V. INTERVENTIONS DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS.....</b>	<b>7</b>
<b>VI. REPONSES DU GOUVERNEMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>VII. SYNTHESE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE SUR LES REPONSES DU GOUVERNEMENT .....</b>	<b>28</b>
<b>VIII. RECOMMANDATION.....</b>	<b>29</b>
<b>IX. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT .....</b>	<b>29</b>
<b>X. ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVE.....</b>	<b>29</b>
<b>XI. RESUMES DES DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE DE CLOTURE... </b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>33</b>

## Sigles et abréviations

<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAMES</b>	Centre Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
<b>CCI-BF</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CGA</b>	Centres de Gestion Agréé
<b>CNSS</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CTP</b>	Comité Technique Paritaire
<b>ENS/UK</b>	Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou
<b>FAIJ</b>	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
<b>FAPE</b>	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
<b>FASI</b>	Fonds d'Appui au Secteur Informel
<b>FBDES</b>	Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social
<b>FOB</b>	Free on Board
<b>IDS</b>	Institute des Sciences
<b>LMD</b>	Licence-Master-Doctorat
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>ONEA</b>	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PIP</b>	Programme d'Investissement Prioritaire
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	Petite et Moyenne Industrie
<b>PRFTTAO</b>	Programme Régional de Facilitation des Transports routiers et du Transit en Afrique de l'Ouest
<b>PST-2</b>	2 <sup>ème</sup> Programme Sectoriel des Transports
<b>RAF</b>	Réorganisation Agraire et Foncière

<b>RN</b>	Route Nationale
<b>SCADD</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SFD</b>	Système Financier Décentralisé
<b>SOFIGIB</b>	Société Financière de Garantie Interbancaire
<b>SVT</b>	Sciences de la Vie et de la Terre
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UNEPP-L</b>	Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Privés Laïcs

Les 7 et 8 octobre 2013, se sont tenus à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, les travaux de la 13<sup>ème</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé, sur le thème: « **Le poids du secteur informel : quelles stratégies d'intégration dans l'économie formelle ?** », sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Beyon Luc Adolphe TIAO**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence des membres du Gouvernement, des gouverneurs de région, des autorités politiques, administratives, militaires et paramilitaires, religieuses et coutumières des Hauts-Bassins, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques et des représentants de la société civile. Elle a été ponctuée par trois allocutions.

## **I. SYNTHESSES DES DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

Dans son allocution, la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), Madame **Alizéta OUEDRAOGO**, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié son Excellence Monsieur le Premier Ministre et sa délégation pour d'une part, leur participation à cette rencontre et d'autre part, leur soutien constant au secteur privé. Elle a suggéré cinq pistes d'actions possibles qui pourraient contribuer à la formalisation du secteur informel et a annoncé les actions de la CCI-BF en faveur dudit secteur.

Succédant à la Présidente de la CCI-BF, le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins M. **Nebilma Joseph BAKOUAN** a dans son intervention, souhaité, au nom des vaillantes populations de la Région des Hauts-Bassins, la bienvenue à son Excellence Monsieur le Premier Ministre, à la distinguée délégation qui l'accompagne, ainsi qu'à l'ensemble des participants.

Dans son mot d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a d'abord souligné l'importance de la rencontre et a exhorté les participants à mener, au cours des deux jours, la réflexion afin de dégager des orientations pour une transformation structurelle du secteur informel et son intégration progressive dans l'économie formelle. Pour clore son propos, il a rendu un hommage au Colonel Saye ZERBO, ancien chef d'Etat et à Salif DERE OUEDRAOGO, opérateur économique, qui nous ont récemment quittés.

## **II. SYNTHESE DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)**

Pour introduire les échanges, le Président du Comité technique paritaire (CTP), Monsieur **Bernard Gnessa ZOUGOURI** a présenté le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la douzième édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé. Dans l'ensemble, il a apprécié positivement le niveau de mise en œuvre des recommandations faites en 2012. Par ailleurs, il a souhaité la poursuite et l'accélération de la réalisation des actions en cours et encouragé le secteur privé à accompagner le Gouvernement dans la recherche de solutions à leurs préoccupations.

### III. PRESENTATION SUR LE THEME DE LA RENCONTRE

A l'issue de la présentation du rapport du CTP, Madame **MEDA/SONTIE Sylvie**, rapporteur du Groupe de travail chargé d'élaborer la communication sur le thème de la rencontre, a dans sa présentation, clarifié le concept de « secteur informel » et relevé les actions déjà entreprises par le Gouvernement pour la transformation dudit secteur. Pour terminer, elle a proposé les grandes lignes d'une stratégie d'intégration progressive du secteur informel dans l'économie formelle.

Suite à cette intervention, la Chambre de Commerce et d'Industrie, par la voix de son premier Vice-président, **Lassiné DIAWARA** a souligné l'importance du secteur informel dans l'économie et rappelé les actions engagées par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF). Il a fait une analyse diagnostique du secteur, proposé des actions et des approches adaptées aux réalités du secteur. Il a par ailleurs, sollicité du Gouvernement la réalisation d'investissements de soutien à l'économie, notamment ceux devant permettre une optimisation de l'exploitation du Port sec de Bobo-Dioulasso. Avant de terminer son mot, il a invité les acteurs intervenant dans la chaîne de l'accompagnement du secteur informel à privilégier la synergie dans la mise en œuvre des actions pour une intégration du secteur informel dans l'économie formelle.

Intervenant à la suite du Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina, Madame **Ginette NZAU-MUTETA**, représentante résidente de la Banque Africaine de Développement (BAD) a apporté la contribution de son institution au thème de la rencontre. A cet effet, elle a fait des propositions de réformes pour la transformation structurelle du secteur informel. Ces réformes s'articulent autour d'actions qui s'appuient sur deux leviers que sont l'adaptation des incitations à la productivité des micro-entreprises informelles et la réforme du cadre institutionnel et réglementaire.

### IV. PRESENTATION SUR LE THEME « LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO : QUELLE CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE ? »

Pour clore la série d'interventions des personnalités représentant les institutions sur le thème, Monsieur **Henri Bruno BESSIN**, Contrôleur Général d'Etat a fait une communication sur le thème « Lutte contre la corruption au Burkina Faso : Quelle contribution du secteur privé ? ». Au cours de sa présentation il a relevé que la corruption est un phénomène qui touche tous les secteurs d'activités de notre pays. Il a par ailleurs indiqué que le Gouvernement s'est doté d'un arsenal juridique pour lutter efficacement contre la corruption. Toutefois il a relevé que cette lutte demande l'implication de tous et une réelle synergie d'actions.

A l'issue de ces interventions, la parole a été donnée au monde des affaires pour s'exprimer sur le thème mais surtout pour exposer d'autres préoccupations.

## V. INTERVENTIONS DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS

**Se prononçant sur le thème de la rencontre**, les Groupements et associations professionnels, ont énuméré un certain nombre de préoccupations, parmi lesquelles :

- la faible représentation des acteurs du secteur informel dans les instances de concertation et de prise de décision ;
- l'insuffisance des mécanismes de financement et des dispositifs d'accompagnement technique au profit du secteur informel ;
- le poids de la fiscalité, les coûts élevés d'immatriculation, le faible accès au financement et les difficultés d'accès aux marchés publics qui n'incitent pas les entreprises du secteur informel à se formaliser ;
- la faible organisation des acteurs du secteur informel ;
- l'importance du secteur informel dans plusieurs secteurs d'activités, ce qui joue négativement sur les performances économiques des acteurs et les attentes du Gouvernement.

*Face à ces préoccupations, ils recommandent :*

- la sensibilisation des acteurs et responsables administratifs sur l'importance du secteur informel dans l'économie nationale ;
- la mise en place d'un dispositif organisationnel pour un meilleur accompagnement des opérateurs du secteur ;
- la révision des dispositions réglementaires et légales pour mieux prendre en compte la spécificité du secteur informel ;
- l'application stricte des textes régissant les catégories de commerçants (grossistes, demi-grossistes, détaillants et petits commerçants) pour que chaque acteur puisse tenir sa place dans l'économie.

**Abordant les questions de fiscalité**, les associations et groupements professionnels du secteur privé ont recommandé :

- l'amélioration de la fiscalité applicable à des secteurs d'activités spécifiques tels que l'élevage, le secteur minier, les cybercafés, les bâtiments et les travaux publics, les agences de gardiennage, les agences bancaires, l'hôtellerie et le tourisme, les services financiers décentralisés, les transports, l'éducation et la formation professionnelle, l'artisanat et le commerce général ;
- la tenue d'assises nationales sur la fiscalité en vue de prendre en compte les diverses autres préoccupations du secteur privé ;
- la fixation d'un taux unique de droit de douane pour les cycles importés ;

- le double dédouanement des téléphones portables à destination de Bobo-Dioulasso ;
- le renforcement des capacités des entreprises locales à travers une affectation de ressources fiscales pour la prise en charge des actions à mettre en œuvre.

**En ce qui concerne les procédures et la réglementation des affaires**, les groupements et associations professionnels ont souligné :

- le blocage du financement du projet « grappe d'entreprises » de la SCADD ;
- le faible niveau de qualification des jeunes diplômés issus des instituts d'enseignement supérieur ;
- les difficultés de mise en œuvre effective du système LMD et la faiblesse des offres de formation des enseignants du secondaire et du supérieur ;
- les insuffisances dans la conduite des marchés publics ;
- les insuffisances dans les textes réglementant le secteur des transports ;
- les insuffisances du cadre réglementaire des affaires.

*En outre, ils ont formulé les suggestions suivantes :*

- l'amélioration du processus de sélection au niveau des marchés publics ;
- le soutien aux initiatives et projets de mise en place de pépinières d'entreprises au profit des jeunes ;
- l'amélioration du cadre réglementaire des affaires ;
- la mise en œuvre de mesures d'accompagnement du secteur privé local ;
- l'amélioration des textes régissant le secteur des transports ;
- la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur ;
- l'apurement des créances de l'Etat.

**En ce qui concerne les facteurs de production, les infrastructures d'appui à la production et la sécurité des affaires**, les groupements et associations professionnels ont soulevé les préoccupations suivantes :

- l'inaccessibilité des infrastructures marchandes du marché à bétail de Bobo-Dioulasso, aujourd'hui situé en centre-ville, ainsi que la vétusté des infrastructures de l'abattoir frigorifique ;
- les difficultés et les insuffisances dans la conduite des marchés publics ;

- l'insuffisance ou le manque d'infrastructures routières pour faciliter la commercialisation de la production céréalière ;
- le coût élevé des facteurs de production tels que l'énergie, les produits vétérinaires, le prix de la graine de coton ;
- l'insécurité grandissante des personnes et des biens.

*Ils suggèrent donc :*

- la construction d'entrepôts sous douane pour les fournisseurs locaux dans les localités abritant des sites miniers ;
- la réduction des coûts des facteurs de production, notamment l'énergie ;
- l'accélération de la construction d'infrastructures routières et marchandes, surtout le marché de bétail et le nouvel abattoir de Bobo-Dioulasso ;
- une plus grande sécurisation des personnes et des biens.

**En ce qui concerne la concurrence, la fraude, la corruption et la contrefaçon,** les associations et groupements professionnels ont soulevé les préoccupations concernant la prolifération de la fraude et la contrefaçon dans plusieurs domaines tels que ceux des pétroliers, des huiles alimentaires, des médicaments vétérinaires et des pneumatiques importés. Pour cela, le secteur privé propose l'amélioration des conditions de participation aux marchés publics, surtout dans le secteur des BTP et de la sécurité.

**Abordant la question du financement des entreprises,** les préoccupations soulevées se résument aux aspects suivants :

- les difficultés d'accès aux financements dues à la faible mobilisation des garanties, aux taux d'intérêt élevés, à la faiblesse des montants de crédits octroyés ;
- les frais élevés et les longs délais d'obtention des cautions bancaires ;
- le retard dans la délivrance des documents permettant d'obtenir les mains levées de cautions.

*Au regard de ces préoccupations, il est suggéré :*

- la mise en place d'un fonds de garantie et de fonds de caution en vue de faciliter l'accès au financement ;
- la prise de textes pour faciliter l'installation de fonds de capital-risque ;
- la prise de textes pour faciliter la constitution de Holdings ;
- l'assainissement du secteur de la micro-finance par le redressement ou la liquidation des structures en difficultés ;

- l'amélioration de la sécurisation du transfert des fonds et la réduction des coûts d'escorte y relatif au profit du Système Financier Décentralisé (SFD).

**En termes d'actions de promotion de secteurs d'activités et de filières,** ils recommandent :

- l'amélioration de l'appui technique aux secteurs et filières porteurs à travers notamment la mise en œuvre d'actions visant la réduction des coûts d'exploitation et la mise en place de projets d'appui à la promotion ;
- l'appui au renforcement des capacités des acteurs ;
- l'accroissement des appuis techniques et financiers aux institutions spécifiques d'accompagnement des petites entreprises ;
- le renouvellement de l'opération 100 000 charrues et son extension à d'autres segments de l'artisanat ;
- une meilleure régulation des secteurs d'activités frappés par les pratiques anticoncurrentielles ;
- la facilitation de l'accès des PME aux marchés publics ;
- l'introduction d'une clause de préférence nationale pour la fourniture de l'huile alimentaire et de l'aliment de bétail ;
- la création d'écoles de formation dans les corps d'état secondaires ;
- la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable et de transformation des produits forestiers non ligneux ;
- la lutte contre les abattages clandestins à travers la construction de nouvelles d'aires d'abattages ;
- la promotion de l'exportation de la viande au détriment du bétail sur pied ;
- la mise en place d'unités régionales de fabrication d'emballages.

**Pour ce qui est de l'information, la sensibilisation, la formation et l'organisation des acteurs,** les préoccupations ont porté sur :

- l'occupation anarchique des routes et lieux publics par des commerçants et la faiblesse organisationnelle des acteurs ;
- la multiplicité des organisations des commerçants des marchés et Yaars ce qui ne facilite pas les actions de coordination ;

*A ce niveau, le secteur privé recommande :*

- l'encadrement et la sensibilisation des acteurs informels sur les questions relatives à la réglementation générale des affaires ;

- l'appui à l'organisation et la facilitation des opérations commerciales et de transport ;
- la création d'une agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ;
- la prise de mesures incitatives pour la promotion et le financement par les banques de logements économiques ;
- la prise de mesures pour inciter les PME-PMI à la production d'états financiers fiables ;
- la mise à la disposition des industriels de données statistiques sur les importations de marchandises ;
- la révision du fonctionnement du cadre de concertation tripartite sur les produits de grande consommation ;
- le suivi semestriel des recommandations de la rencontre ;
- la réhabilitation, la sécurisation et la mise en place d'une structure autonome de gestion des zones industrielles.

A l'issue de ces interventions, le Gouvernement a donné les réponses aux préoccupations exprimées.

## VI. REPONSES DU GOUVERNEMENT

### ☞ **En matière d'économie et des finances :**

**S'agissant des questions relatives à la fiscalité douanière et à la lutte contre la fraude**, le Gouvernement a indiqué qu'il travaille à trouver des solutions permettant de lutter efficacement contre ce fléau, tout en respectant les engagements internationaux du pays.

Il s'est également engagé à actualiser l'arrêté portant valeur de référence en fonction des besoins économiques et commerciaux.

Enfin, il a indiqué que les avantages fiscaux accordés aux unités de montage de motos sont prévus par des textes de façon non discriminatoires et ceux qui remplissent les conditions prévues y sont éligibles.

**En ce qui concerne la gestion des marchés publics**, le Gouvernement a indiqué que les questions d'accès du secteur informel et des artisans à la commande publique ont été prises en compte dans la relecture du décret en mars 2012 qui a permis le relèvement du seuil de la procédure de demande de cotation jusqu'à 5 000 000 FCFA et qu'une étude est en cours sur les modalités d'accès des PME aux marchés publics.

Il a également indiqué que dans le cadre du dialogue permanent entre acteurs, en vue d'une meilleure gouvernance des marchés publics, un deuxième forum y sera consacré courant novembre 2013.

Enfin, il a souligné que la question de la préférence locale est traitée dans la réglementation sur les marchés publics et se bute notamment au niveau de formalisation des entreprises locales.

**Concernant la fiscalité intérieure**, le Gouvernement a relevé la nécessité de concilier la baisse de la pression fiscale, les objectifs de mobilisation des ressources budgétaires et le respect des engagements d'ordre communautaire notamment l'atteinte du taux de pression fiscale de 17%. Il a en outre indiqué que la pression fiscale actuelle sur le secteur informel est l'une des plus faibles des pays de l'hinterland.

Par ailleurs le Gouvernement a relevé que par souci de créer un cadre fiscal global incitatif pour tous les secteurs d'activités, il n'est pas orthodoxe qu'un régime fiscal soit élaboré pour chaque secteur d'activité.

Enfin, il a indiquée que des assises nationales sur la fiscalité sont en cours de préparation en vue d'examiner les différentes questions soulevées par le secteur privé dans un cadre global.

**Pour ce qui est de l'accès au financement des entreprises**, le Gouvernement a rappelé qu'il a pris de nouvelles mesures comme la création d'une caisse de dépôt et d'investissement, le renforcement des capacités de la SOFIGIB, la mise en

place d'un fonds de bonification d'intérêt auprès du FBDES et l'institutionnalisation d'un Salon International de la Finance de Ouagadougou (SIFO) ;

**S'agissant du remboursement de la subvention sur le prix du gaz et du pétrole liquéfié**, le Gouvernement a indiqué qu'afin de permettre ce remboursement, il est prévu chaque année au niveau des dépenses communes interministérielles des crédits budgétaires pour y faire face.

A ce titre, en 2013, un montant de 22 000 000 000 FCFA avait été budgétisé dans la loi de finances initiale dont 8 000 000 000 FCFA pour le gaz. Au regard du niveau de consommation des crédits qui se relevait insuffisant, des crédits budgétaires supplémentaires de 6 612 839 000 FCFA ont été autorisés dans la deuxième loi de finances rectificative ramenant ainsi la dotation pour la subvention aux hydrocarbures à 28 612 839 000 FCFA.

Pour 2014, afin de permettre une prise en charge efficace de cette subvention, il a indiqué qu'un montant de 28 000 000 000 FCFA a été budgétisé dans le projet de loi de finances qui est soumis au vote du parlement. En tout état de cause, il a relevé que ce montant pourrait être revu en fonction du niveau de consommation de ladite ligne dans une loi de finances rectificative.

**Concernant l'admission à la déductibilité de la rémunération des Administrateurs du BIC**, le Gouvernement a indiqué que des aménagements allégeant leur imposition ont été introduits par la loi n° 008-2010/AN du 29 janvier 2010 portant création d'un impôt sur les sociétés. Ainsi, les sommes fixes et jetons de présence décidés par les assemblées générales ordinaires allouées à titre d'indemnités de fonction en rémunération des activités des administrateurs sont déductibles.

De même, il a indiqué que les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres des conseils d'administration conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique sont déductibles.

**En ce qui concerne l'assainissement du secteur à travers le redressement ou la liquidation effective des SFD en situation de cessation d'activités**, le Gouvernement a indiqué qu'à partir de 2012, la surveillance des SFD s'est accrue, ce qui a permis de retirer l'agrément des SFD défaillants et de mettre un(1) SFD sous administration provisoire. En outre, il a rappelé que la liste des SFD agréés est publiée trimestriellement dans trois quotidiens de la place et que des ateliers d'informations et de sensibilisations sont organisés à l'endroit des autorités locales sur l'exercice de l'activité de micro-finance.

#### ☞ **En matière de commerce et d'industrie :**

**S'agissant de la mise en place d'un espace aménagé pour l'industrie agroalimentaire**, le Gouvernement a indiqué que dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de Grand Ouaga (SDAGO) trois zones

industrielles ont été identifiées dont une zone dédiée aux unités agroalimentaires dans la commune de KOUBRI.

**Concernant l'accès des industriels à la nouvelle Zone Industrielle du secteur 23 de Bobo**, le Gouvernement a indiqué qu'il travaille à faire déplacer ledit péage à Balenkéléda où un nouveau poste y a été construit.

**S'agissant de l'élargissement des avantages et incitations du Code des Investissements aux investisseurs dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle y compris les enseignements primaire, secondaire, supérieur général et tertiaire**, le Gouvernement a indiqué que seuls la formation professionnelle et l'enseignement tertiaire sont déjà pris en compte dans le Code des Investissements. Pour les enseignements primaire, secondaire et supérieur général, il a indiqué que le comité chargé de la relecture du Code des investissements examinera la faisabilité.

**Concernant la réduction du prix de la graine de coton**, le Gouvernement a indiqué qu'il a déjà pris les dispositions nécessaires pour examiner ces préoccupations de concert avec tous les acteurs, afin de prendre les mesures idoines.

**Pour la question relative à la fraude dans le secteur de l'huilerie**, le Gouvernement a indiqué qu'une déclaration préalable d'importer sera exigée pour toutes opérations d'importations dont la valeur FOB est supérieure à cinq cent mille (500 000) FCFA et une inspection avant embarquement par COTECNA pour toutes les opérations d'importations dont la valeur FOB est supérieure à trois millions (3 000 000) FCFA.

**S'agissant de l'introduction d'une close de préférence nationale dans le secteur de l'huilerie**, le Gouvernement a relevé que la question sera examinée de près pour ne pas aller à l'encontre des textes internationaux.

☞ **En matière d'infrastructures, de désenclavement et de transport :**

**S'agissant de l'implication des syndicats des BTP dans le processus d'octroi des agréments techniques**, le Gouvernement a indiqué que les syndicats sont associés au processus d'octroi des agréments techniques. Par ailleurs, il a souligné que la mise en place d'un guichet unique nécessite des réflexions approfondies.

**Concernant la délocalisation du poste de péage de Bama**, le Gouvernement a marqué son accord pour la délocalisation de ce poste de péage pour tenir compte de sa position actuelle par rapport à Boborinter. A cet effet, il a indiqué que le déplacement de ce poste se fera à la faveur des travaux d'entretien périodique de la RN09 Bobo-Faramana qui débiteront dans le courant du premier trimestre 2014.

**Pour ce qui est de la question des voies d'accès à la gare routière internationale de Bobo-Dioulasso (Port sec),** le Gouvernement s'engage à rechercher les financements nécessaires pour le bitumage de la section de 3,5 km et la réalisation de l'ouvrage de la voie d'accès à la gare routière internationale de Bobo-Dioulasso. En attendant, il a indiqué que des travaux d'entretien seront régulièrement assurés sur la voie existante.

**S'agissant de la question de la dégradation des routes en terre,** le Gouvernement a reconnu que leur praticabilité est compromise au regard des dégradations causées par la forte pluviométrie enregistrée dans la zone. Toutefois, il a indiqué qu'il s'emploie, au sortir de chaque saison des pluies, à procéder à l'entretien courant de ces routes.

**Concernant la réglementation et la réorganisation de la profession de transporteur,** le Gouvernement a indiqué que la revue des différents textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur des transports se fait progressivement. Les décrets d'application de la loi d'orientation n°025-2008/AN du 06 mai 2008 dans le secteur du transport terrestre, dont l'un des axes stratégiques est la professionnalisation des acteurs du secteur, feront l'objet de validation au cours de ce dernier trimestre 2013. Par ailleurs, il a indiqué qu'il a été élaboré un projet de décret portant fixation des catégories de transports et conditions d'exercice de l'activité de transporteur routier, de même qu'un projet de décret sur les instances consultatives des transports terrestres en application de la loi d'orientation des transports terrestres.

**Sur la question du renouvellement de l'opération d'importation en exonération de taxes des véhicules de transports de marchandises et d'hydrocarbure,** le Gouvernement a indiqué qu'il procèdera à une évaluation des résultats de la première opération avant d'envisager l'éventualité de sa reconduction. Toutefois, s'agissant de l'importation de véhicules de seconde main souhaitée par le syndicat des taximen, le Gouvernement a invité ces derniers à consentir un effort pour respecter les termes du décret qui imposent l'acquisition de véhicules neufs.

Néanmoins, des concertations seront menées avec les syndicats de taximen en vue de rechercher des solutions qui puissent satisfaire les deux parties.

**S'agissant du désenclavement de la région de la Boucle du Mouhoun,** le Gouvernement a relevé les nombreuses initiatives qu'il a développées dans ce sens et est à la recherche de financement pour l'aménagement d'autres voies de desserte de la région.

**En ce qui concerne les tracasseries routières,** le Gouvernement a relevé que la conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO a confié au Président du Faso un mandat sur le suivi de la libre circulation dans l'espace CEDEAO, en raison des efforts fournis par le Burkina Faso en matière de libre circulation des personnes et des biens. Le Gouvernement s'engage à mener des concertations avec les

acteurs concernés dans le but d'aboutir à une réduction du nombre de postes de contrôle sur les principaux axes routiers.

**Concernant le renforcement des capacités des acteurs routiers**, le Gouvernement a indiqué que le renforcement des capacités des acteurs est un des axes stratégiques de la politique nationale de développement du secteur des transports. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formations et de recyclages en tant que formule d'assistance au profit des opérateurs du secteur des transports routiers ont été identifiées et menées au cours des périodes 2004-2008 (PST2) et 2009-2013 (PRFTTAO).

En terme de perspective, le Gouvernement a indiqué qu'une fiche de projet « intitulé : Formation/Information/Sensibilisation des transporteurs et chauffeurs routiers » a été élaborée dans le cadre du PIP et des sessions de formation sont programmées pour le dernier trimestre 2013 à l'attention des acteurs du transport.

**Enfin, s'agissant du mauvais état du réseau routier de la Boucle du Mouhoun**, le Gouvernement a signalé que la région a bénéficié ces dernières années d'une attention particulière et soutenue en matière de réalisation d'infrastructures routières notamment le bitumage des axes Bobo-Dioulasso-Dédougou, Koudougou-Dédougou, et Dédougou-Nouna-Djibasso-Frontière du Mali. Par ailleurs, il a indiqué que la recherche de financement pour Ouahigouya-Tougan et Didir-Tougan est en cours.

#### ☞ **En matière d'habitat et d'urbanisme :**

**S'agissant de la suppression de la régionalisation des agréments du BTP**, le Gouvernement a indiqué que l'objectif de cette régionalisation est de permettre aux jeunes entrepreneurs de pouvoir se valoriser et éviter que les marchés soient monopolisés par les grands entrepreneurs. Toutefois, il a indiqué qu'une étude sur les enjeux de cette régionalisation est en cours afin de dégager des solutions y relatives.

**Concernant l'exigence systématique d'un agrément technique pour l'exercice de la profession d'architecte pour toute mission d'études architecturales**, le Gouvernement a indiqué que l'article 4 du Kiti n°AN VIII 0261/FP/EQUIP/SEHU du 28 mars 1991, portant réglementation de l'exercice de la profession d'architecte au Burkina règle cette exigence. Par ailleurs, il a souligné que l'article 45 du code de l'urbanisme et de la construction stipule également que l'exercice de la profession d'architecte est soumis à l'obtention préalable d'un agrément délivré par le ministère en charge de l'urbanisme et de la construction.

Toutefois, un décret régissant l'exercice de la profession d'architecte au Burkina Faso est en cours d'élaboration et viendra règlementer l'exercice de l'activité. Enfin, il a exhorté l'ordre des architectes à dénoncer de façon régulière tous les contrevenants.

**Pour la question de l'allègement des procédures d'obtention de l'agrément technique à travers la mise en place d'un guichet unique,** le Gouvernement a indiqué que pour le moment, toutes les demandes d'agrément techniques sont reçues au niveau du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et examinées par la commission instituée à cet effet. Cependant, il a indiqué que des réflexions seront menées avec tous les acteurs du domaine du BTP, sur les enjeux de la mise en place d'un guichet unique.

**Concernant l'obligation de soumettre à l'assurance tous les immeubles de commerce ou recevant du public,** le Gouvernement a indiqué que la question est prise en compte dans le décret 2012-1005/PRES/PM/MEF/MUH du 20 décembre 2012, relatif à l'assurance obligatoire des risques de construction. Ce décret s'inscrit dans le cadre de la sécurisation des ouvrages d'urbanisation et de construction réalisés dans le respect des dispositions du code de l'urbanisme et de la construction. Désormais, les constructeurs sont tenus de souscrire des contrats d'assurance à l'ouverture des chantiers, en vue de couvrir les risques relatifs aux opérations de construction.

Toutefois, le décret prévoit que les bâtiments à usage d'habitation de moins de cent millions de francs (100 000 000) F CFA ne seront pas soumis à cette obligation d'assurance.

Conformément aux dispositions dudit décret, le Gouvernement a souligné qu'un projet d'arrêté conjoint portant modalités de contrôle du respect de l'obligation d'assurance des risques de la construction est en cours d'élaboration. Ledit arrêté permettra de veiller au respect de l'obligation d'assurance par les constructeurs.

#### ☞ **En matière de mine et d'énergie :**

**S'agissant de la question relative à la réduction du nombre d'agrément dans le domaine des hydrocarbures,** le Gouvernement a indiqué que des mesures seront prises pour le respect des dispositions du décret 146 et pour faire en sorte que la concurrence existe dans ce secteur afin que des produits pétroliers de qualité soient disponibles sur tout le territoire burkinabè. Il a par ailleurs indiqué qu'un projet de texte est en cours d'adoption en vue de renforcer les conditions de délivrance des agréments dans le domaine pétrolier ;

**Concernant la révision du décret portant fixation des taxes et redevances sur l'exploitation des substances de Carrières notamment la taxe superficielle qui est passée de 10f le m<sup>2</sup> à 50f le m<sup>2</sup>,** le Gouvernement a indiqué qu'avant 2010, les exploitants des carrières ne payaient pas les différentes taxes relatives à l'exploitation des substances de carrières. Ce décret a été révisé pour l'adapter à l'évolution du secteur minier et accroître les recettes de l'Etat. Il a par ailleurs invité les sociétés d'exploitation des substances des carrières à participer aux journées des substances des carrières prévues du 24 au 26 octobre 2013, en vue d'apporter leurs contributions au développement des substances de carrières.

**En ce qui concerne la création de l'emploi locale et la fourniture des biens locaux aux sociétés minières**, le Gouvernement a relevé que le projet de code minier, en cours d'adoption en Conseil des Ministres, a pris en compte cette préoccupation pour les achats locaux compétitifs. Il a en outre indiqué que les arrangements fiscaux et l'accompagnement des opérateurs économiques locaux par la formation et autres mesures répondent à cet objectif. Enfin, le Gouvernement a invité les acteurs du secteur à fournir des produits locaux de qualité et à respecter les exigences des sociétés minières en matière de biens et services.

☞ **En matière de culture et de tourisme :**

**S'agissant de l'obligation aux hôteliers de souscrire à l'assurance « Multirisque hôtellerie »**, le Gouvernement a indiqué qu'en matière d'assurance, la réglementation en vigueur fait obligation uniquement aux agences de voyages de souscrire à une assurance « responsabilité civile professionnelle ». Toutefois, il a indiqué que la question pourrait être étudiée dans le cadre de la relecture des textes en cours et pourrait être envisagée en matière de construction et d'exploitation des établissements touristiques d'hébergement.

Cependant, il a rappelé que la question relève du domaine des relations privées. Il a donc invité les compagnies d'assurances à proposer des offres attrayantes et souples, adaptées au contexte spécifique des établissements touristiques et hôteliers et à mettre en place une stratégie marketing afin d'inciter les promoteurs hôteliers à y souscrire volontairement.

**Concernant la question du coût de l'énergie dans l'hôtellerie**, le Gouvernement a indiqué qu'une étude devant permettre de mesurer le poids industriel du secteur de l'hôtellerie sera réalisée en 2014. Les conclusions de cette étude permettront d'entreprendre des actions en faveur du secteur pour le prendre en compte parmi les industries afin de bénéficier des avantages y relatifs.

**Pour la question du règlement diligent des factures impayées des structures envers les entreprises hôtelières**, le Gouvernement a rappelé qu'en 2011, un effort considérable a été fait pour l'apurement des dettes auprès des promoteurs hôteliers. A ce jour, un grand nombre des dettes antérieures a été réglé. En ce qui concerne les dettes nouvelles, il a invité les promoteurs à transmettre à leur Ministère de tutelle, la situation desdites dettes afin qu'un inventaire des débiteurs puisse être dressé et permettre de suivre le règlement desdites factures.

**Concernant la lutte contre la concurrence déloyale par la transformation des logements en chambres d'hôtel à l'occasion des grandes manifestations**, le Gouvernement a indiqué que dans le cadre de la relecture des textes du secteur, l'obligation sera faite aux structures organisatrices des grandes manifestations nationales et internationales de traiter les aspects hébergement et restauration sous forme de marchés publics. Dans ce sens, les organisateurs seront tenus de lancer des appels d'offres ou un appel à manifestation d'intérêt pour l'hébergement et les prestations connexes telles que les pauses café, la

décoration, etc. Seules les entreprises en règle vis-à-vis de la réglementation pourront concourir.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage pour compter de 2014 de publier annuellement dans la presse la liste des établissements hôteliers légalement reconnus par l'administration.

**S'agissant de la suppression temporaire de la taxe BBDA perçue sur les activités des cybers café**, le Gouvernement a rappelé qu'il ne s'agit pas de taxe perçue par l'Etat ou ses démembrements mais de droits appartenant à des personnes privées, créateurs ou titulaires de droits voisins. Ces droits représentent en réalité des créances « salariales » au profit des créateurs dont les œuvres peuvent faire l'objet d'usage à des fins de copie privée, de reproduction (téléchargement) ou de diffusion dans les cybers. Il a par ailleurs rappelé que les montants forfaitaires des perceptions prévues variaient entre 75 000 et 150 000 F CFA, mais que les négociations avaient permis de revoir ces tarifs à la baisse, soit à 25 000 F CFA par an.

#### ☞ **En matière de justice :**

**S'agissant de la réduction du capital minimum exigé pour la déclaration de création d'entreprise**, le Gouvernement a indiqué que des concertations sont engagées au niveau de l'OHADA en vue de la réduction du capital minimum de un million (1 000 000) à cent milles (100 000) FCFA pour les sociétés commerciales.

**Concernant la formalisation du statut de l'entrepreneur tel que recommandé par l'acte uniforme de l'OHADA**, le Gouvernement a indiqué que les échanges se poursuivent pour la mise en œuvre dudit statut. A cet effet, il a relevé qu'une rencontre a eu lieu du 11 au 13 août 2013 à Ziniaré pour déterminer le tracé du registre qui servirait à l'enregistrement des acteurs. Enfin, il a indiqué que ledit registre devrait être disponible au cours de l'année 2014.

#### ☞ **En matière de santé :**

**S'agissant de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la santé**, le Gouvernement a indiqué qu'en collaboration avec la Banque mondiale et des acteurs concernés, il travaille à la relecture des textes relatifs au secteur des soins. Parmi les textes en relecture figure notamment l'arrêté interministériel n°2006-111/MS/MCPEA/MFB du 06/06/2006, portant définition, classification et nomenclature des établissements sanitaires privés. Le projet de texte prévoit que les tarifs qui seront pratiqués par les établissements sanitaires privés conventionnés soient fixés chaque année par le Ministère en charge de la santé après concertation avec les acteurs.

**Concernant la mise en œuvre d'un plan stratégique de lutte contre les faux médicaments**, le Gouvernement a indiqué qu'un plan stratégique de lutte contre la contrefaçon et le commerce illicite des médicaments a été adopté au niveau de la CEDEAO et un plan d'actions triennal multisectoriel 2013-2016 existe au plan national depuis mai 2012.

**Pour la question de l'exercice illégal de la profession de pharmacien**, le Gouvernement a indiqué qu'il a procédé à la fermeture des dépôts dès l'ouverture d'une officine pharmaceutique dans la même localité et prendra en compte le monopole pharmaceutique dans la révision des textes relatifs au secteur privé.

☞ **En matière d'enseignements secondaire et supérieur :**

**S'agissant de l'augmentation du montant de la subvention à 500 millions pour accompagner les établissements privés laïcs dans leur mission d'éducateurs et la mise en œuvre des autres aspects de la convention**, le Gouvernement a indiqué que L'UNEEP-L bénéficie d'une subvention de deux cent cinquante millions (250 000 000) de F CFA par an. A cette subvention s'ajoutent les frais de scolarité des élèves qui sont affectés chaque année dans les établissements privés conventionnés.

Tout en reconnaissant le rôle majeur que jouent les établissements privés dans l'augmentation de l'offre éducative, le Gouvernement a indiqué qu'il fait un effort considérable pour payer cette subvention chaque année. Cet effort est d'autant plus constant que la politique nationale en la matière est la construction d'infrastructures scolaires et l'accroissement des effectifs des enseignants recrutés. De ce fait, les charges relatives à l'enseignement sont en constante augmentation et absorbent une part importante du budget de l'Etat.

Ainsi, la signature de la nouvelle convention entre l'Etat et l'UNEEP-L intervenue le 07 novembre 2012 n'a en conséquence pas enregistré une augmentation de la subvention accordée aux établissements d'enseignement privé. Un montant de un milliard trois cent millions (1 300 000 000) FCFA a été alloué à l'UNEEP-L pour 5 ans.

**Concernant l'accroissement de l'offre de formation des enseignants du secondaire et du supérieur à l'image du primaire pour améliorer la qualité des enseignements dispensés et permettre aux privés d'avoir un vivier d'enseignants qualifiés disponibles**, le Gouvernement a indiqué qu'en matière d'offre de formation initiale, les capacités d'accueil de l'ENS/UK et de l'IDS sont limitées. Il a également relevé qu'à ce jour seule l'université Saint Thomas d'Aquin de Saaba a reçu l'autorisation de former des enseignants de Mathématiques et de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT). Il a donc encouragé l'intervention du secteur privé dans ce domaine de formation qui sera du reste, encadré par un cahier de charges spécifiques.

Il a par ailleurs indiqué qu'il est prévu la réalisation d'une école de formation d'enseignants qui viendra augmenter les offres de formation d'enseignants du secondaire.

**En ce qui concerne la mise en œuvre du protocole d'affectation par l'Etat des étudiants dans les instituts, écoles et universités privés par une prise en charge partielle ou totale de leur scolarité qui fait partie désormais de la Convention d'éducation entre l'Etat et l'UNEEPL**, le Gouvernement a indiqué

que depuis trois ans, il affecte des étudiants boursiers dans les établissements privés d'enseignement supérieur. Ainsi, 9 établissements reçoivent 120 étudiants boursiers affectés par l'Etat. Pour la rentrée 2013-2014, 22 nouvelles bourses ont été mises à la disposition de ces établissements. Il a indiqué que l'affectation d'étudiants non boursiers pourrait être envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) ;

**Pour ce qui concerne la reconnaissance des diplômes délivrés par les écoles auprès du CAMES,** le Gouvernement a indiqué que le programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED) du CAMES est une démarche volontaire entreprise par tout établissement public ou privé qui souhaite faire reconnaître ses diplômes par cette institution d'assurance qualité. Cette démarche est donc encouragée par l'Etat parce qu'elle constitue un label de qualité. Il a par ailleurs indiqué que suite à une résolution du CAMES, il envisage la création d'une Agence nationale d'assurance qualité en vue d'une reconnaissance au niveau national des diplômes délivrés par ces établissements.

☞ **En matière d'éducation nationale et d'alphabétisation :**

**En ce qui concerne la fermeture des écoles non reconnues,** le Gouvernement a indiqué qu'il a pris des mesures de fermeture des établissements privés ouverts de manière illégale, ce qui a contraint certains d'entre eux à engager la procédure de régularisation. Il a par ailleurs indiqué que des mesures ont été prises pour leur permettre de régulariser leur situation d'ici la rentrée 2014-2015.

**S'agissant du maintien du niveau de recrutement des futurs élèves maîtres au BEPC et du maintien du nombre d'année de formation,** le Gouvernement a indiqué que le relèvement du niveau de recrutement vise à relever la qualité tant décriée du niveau de l'enseignement.

☞ **En matière de fonction publique, de travail et de sécurité sociale :**

**S'agissant de la relecture du décret N°2010-810/PRES/PM/MTSS du 31 décembre 2010 fixant la prime d'ancienneté dans les secteurs d'activités non régis par les conventions collectives,** le Gouvernement a indiqué que des réflexions sont déjà engagées pour en situer la dimension en vue d'envisager sa relecture et son harmonisation avec la Convention collective interprofessionnelle de travail de 1974. Il a en outre rassuré les partenaires sociaux qu'ils seront associés à cette relecture.

**Concernant la requête de décoration au sein des entreprises par des médailles de travail,** le Gouvernement a indiqué qu'il a déjà saisi la Grande Chancellerie pour demander l'institution de décoration avec agrafe travail dans les entreprises.

**Concernant la relecture de l'article 84 de l'avant-projet de loi sur l'assurance maladie universelle**, le Gouvernement a marqué son accord pour engager une concertation avec le patronat sur les préoccupations relatives à l'assurance maladie universelle afin de parvenir à un texte qui forge un large consensus sur la mise en place de cette assurance.

**Pour ce qui concerne les conditions d'accès aux concours de la Fonction publique**, le Gouvernement a indiqué que tous les diplômes délivrés par les écoles de formations reconnues sont acceptés comme pièces de candidature auxdits concours.

**Concernant la prise en compte dans le code du travail des spécificités du secteur minier et de la mise en place d'une convention collective**, le Gouvernement a indiqué que le code du travail qui prend en compte tous les secteurs d'activités est le fruit d'un consensus entre les partenaires sociaux. Il a en outre relevé que les spécificités des différents secteurs d'activités sont prises en compte dans les conventions collectives sectorielles.

Pour ce qui est de la convention collective du secteur minier, il a rappelé que les négociations qui ont débuté le 26 mars 2012 à Kaya n'ont pas permis la conclusion de la Convention Collective du secteur minier. Les points de divergence se situaient notamment au niveau de la détermination des cycles de travail et le taux de rémunération des heures supplémentaires. Enfin il a indiqué qu'une relance des négociations est prévue.

☞ **En matière d'eau, d'aménagements hydrauliques et d'assainissement :**

**S'agissant de la mise en place d'un programme de conservation des eaux de pluie**, le Gouvernement a indiqué qu'en 2012, au total 9800 bassins de collecte des eaux de pluie ont été programmés pour être réalisés avec un taux de réalisation de plus de 50%. Il a indiqué que l'opération se poursuit dans plus de neuf (09) régions du pays. Toutefois, il a relevé que ces ouvrages sont destinés à l'usage agricole uniquement et qu'il envisage la réalisation d'ouvrages multi-usage tels que les impluviums qui permettront non seulement d'irriguer de petites superficies mais aussi d'avoir de l'eau pour l'usage domestique.

**En ce qui concerne l'alignement de la grille tarifaire de l'eau sur la tranche sociale pour les établissements d'enseignement privé**, le Gouvernement a marqué son accord pour les aligner sur le tarif ménage qui a des tranches sociales. Cependant, il a souligné qu'il ne peut être envisagé d'appliquer le tarif borne fontaine par souci d'équilibre financier de l'ONEA.

**Concernant la Subvention des kits d'irrigation goutte-à-goutte pour le passage de la technologie à grande échelle**, le Gouvernement a indiqué que dans le cadre du Programme de Valorisation des Ressources en Eau au Nord (PVEN), il envisage réaliser en 2014, plus de 150 ha d'aménagements équipés de la technologie goutte-à-goutte autour des barrages de Liptougou, Andékanda et

Pensa. Il a relevé que les superficies aménagées seront entièrement mises à la disposition des irrigants. Le coût global de ces infrastructures s'élève à environ 2 Milliards 100 Millions de FCFA financés par l'Etat et la BOAD.

#### ☞ **En matière d'agriculture et de la sécurité alimentaire :**

**Concernant la question de la gestion du foncier**, le Gouvernement a indiqué qu'il a engagé des actions pour une meilleure gestion du foncier notamment à travers l'adoption de la loi 034-2009/AN portant régime foncier rural et ses décrets d'application, ainsi que la relecture de la RAF. Il a par ailleurs souligné son intention de créer une Agence nationale de sécurisation des terres rurales.

**Pour ce qui est de la promotion des produits locaux primés lors des divers fora à travers tout le Burkina par des actions de sensibilisation à la consommation de ces produits**, le Gouvernement a indiqué qu'il appuie la participation des acteurs aux manifestations commerciales tant dans le pays qu'à l'extérieur. En plus, des journées de dégustations sont souvent organisées pour promouvoir le concept « consommons burkinabè ».

Par ailleurs, il a indiqué qu'un centre de promotion des mets locaux a été construit à Ouagadougou et devrait s'ouvrir d'ici la fin de l'année 2013. Ce centre aura pour vocation la formation des formatrices et la promotion des mets locaux. Il servira également de vitrine pour les produits agricoles dans leur ensemble.

**S'agissant de l'accompagnement des acteurs du monde rural dans les achats groupés d'intrants agricoles**, le Gouvernement a indiqué qu'une étude sur la mise en place d'une Centrale d'Approvisionnement des Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) est en cours et les conclusions de cette étude devraient permettre la mise en place de ladite centrale.

**En ce qui concerne l'assurance agricole**, le Gouvernement a indiqué que conformément à la loi sur la prévention et la gestion des catastrophes au Burkina Faso, une étude sur la mise en place d'une Centrale des risques agricoles est en cours.

#### ☞ **En matière de ressources animales et halieutiques :**

**S'agissant de la prise de dispositions pour l'installation des éleveurs dans la zone pastorale de Sidéradougou**, le Gouvernement affiche sa volonté de libérer les zones pastorales des occupants illégaux en concertation avec toutes les parties prenantes.

**Concernant la réduction des coûts des produits vétérinaires**, le Gouvernement a indiqué qu'en faveur de la libéralisation de la profession vétérinaire au Burkina Faso, l'approvisionnement et la distribution des médicaments vétérinaires sont assurés à 90% par le secteur privé. Par ailleurs, pour mieux garantir la qualité et la quantité et réduire les coûts à l'importation de ces médicaments, il a réalisé une étude de faisabilité d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires. La mise en place de cette centrale, d'un coût

prévisionnel de 2,6 milliards de francs CFA, permettra de mieux garantir la qualité des produits et d'envisager la baisse des prix .

**En ce qui concerne la mise en place des mécanismes favorisant l'écoulement des aliments pour bétail du fait de la présence d'OGM ne permettant plus l'exportation des aliments bétail,** le Gouvernement a souligné le paradoxe car les besoins en aliments bétail du Burkina Faso ne sont pas entièrement couverts et exhorte les acteurs à des concertations en vue de trouver les solutions palliatives. Il a par ailleurs indiqué, qu'il travaille à la mise en place de la Société de fabrication d'aliment pour bétail (SOFAB) afin de satisfaire la demande nationale.

**S'agissant de la question du financement des acteurs de l'élevage,** le Gouvernement a indiqué qu'un plaidoyer est en cours pour augmenter les ressources du Fonds de Développement de l'Elevage et relever le plafond de crédit.

**Concernant le projet de construction à Bobo-Dioulasso d'un abattoir frigorifique aux normes de qualité internationale,** le Gouvernement a rappelé que ce projet est hautement prioritaire. Pour ce faire, il a dégagé 450 000 000FCFA pour que soient réalisés les études d'aménagement, le bornage du terrain et la construction d'un forage de 11,60m<sup>3</sup>/heure, équipé de château d'eau.

**Pour ce qui est de la question de l'amélioration de l'accessibilité du marché à bétail de Bobo aux acteurs de la filière bétail/viande,** le Gouvernement a indiqué qu'il procédera à partir de 2014 à sa relocalisation hors de la ville et à sa construction à proximité du nouvel abattoir en construction pour un coût global de 150 000 000 francs CFA.

#### ☞ **En matière d'environnement et de développement durable :**

**S'agissant de l'accompagnement de l'interprofession et les acteurs à asseoir une gestion durable de la ressource « arbre à karité » et à promouvoir les innovations technologiques existantes dans la filière,** le Gouvernement a indiqué qu'il a initié de nombreuses actions en faveur de la filière karité et qu'il continuera de déployer des efforts en vue de soutenir les acteurs de ce secteur. Ainsi, dans le cadre de ses activités de soutien à la production et à la transformation, au cours de ses trois dernières années, il a appuyé la mise en place d'une trentaine de sites de régénération naturelle assistée (RNA), la création de parcs agro-forestiers et la réalisation de 25 ha de plantation de karité.

**Concernant la création d'unités modernes viables de production des amandes, du beurre, de savon, de produits cosmétiques et pharmaceutiques dans les communes et régions au profit des femmes rurales dans la filière karité,** le Gouvernement a indiqué que des actions de renforcement des activités des actrices en techniques de transformation et de conditionnement, des équipements adaptés ont été conçus en collaboration avec des artisans

locaux et acquis au profit de celles-ci. Environ 218 groupements, dont 80% de groupements féminins ont été bénéficiaires pour un coût total de 389 900 000 FCFA et 48 infrastructures de transformation et de commercialisation ont été construites au profit de 65 groupements féminins pour accroître les capacités de production et de stockage. Pour l'année 2013, 37 infrastructures de transformation et de commercialisation sont en cours de construction.

☞ **En matière de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi :**

**S'agissant de l'adaptation des conditions de financement aux acteurs du secteur informel**, le Gouvernement a indiqué que les trois (03) Fonds de financement créés dans le but de promouvoir l'auto-emploi se démarquent nettement des structures bancaires par leurs conditions d'accès plus souples. Les taux d'intérêt se situent entre 2% et 13% selon les secteurs d'activités. Il a par ailleurs indiqué que les réflexions en cours sur la réforme des Fonds nationaux de financement permettront d'assouplir davantage les conditions d'octroi de prêts en faveur des travailleurs du secteur informel ;

**En ce qui concerne le financement des activités de production de biens et de services et de l'adaptation des conditions de financement aux acteurs du secteur informel**, le Gouvernement a indiqué qu'il a procédé au renforcement des capacités financières des Fonds nationaux de financement que sont le FASI, le FAPE, et le FAIJ. Il a en outre indiqué qu'en vue d'améliorer leur accessibilité, il a mis en place un dispositif de financement de proximité à travers la création des Guichets uniques des Fonds nationaux dans les chefs-lieux de région.

En terme d'impact, le Gouvernement a indiqué que ces actions ont permis de financer 11 758 projets sur la période 2006-2012, pour un coût total de 7 458 586 710 F CFA. Ces efforts financiers ont également permis la création et la consolidation de 30 058 emplois.

Par ailleurs, le Gouvernement a indiqué que lors du Conseil des Ministres du 11 septembre 2013, il a décidé de mettre à la disposition des trois (03) Fonds de financement, la somme d'un (01) milliard de francs CFA pour le renforcement des mesures sociales, la création d'emplois et de revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations pour faire face à la conjoncture.

**Concernant les besoins des entreprises en main d'œuvre qualifiée**, le Gouvernement a indiqué que les concertations sont en cours pour répondre au besoin de main d'œuvre qualifiée au niveau des entreprises. Il a en outre rappelé que cette préoccupation est déjà prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle (PAPS/EFTP) où il est prévu des études d'identification des besoins en formation professionnelle. Enfin, Il a indiqué que le Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré a mis sur le marché des ressources humaines qualifiées dans le domaine des BTP.

## ☞ **En matière d'administration du territoire et de la sécurité :**

**S'agissant de la sécurisation des zones industrielles et de la mise en place de l'Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM)**, le Gouvernement a indiqué qu'il a mis en place un dispositif de sécurisation des points sensibles reconnus sur le territoire national y compris les sites industriels et qu'il sera procédé bientôt à la mise en place de l'Office National de Sécurisation des Sites Miniers dont le décret de création a été élaboré ;

Par ailleurs, le Gouvernement a indiqué que de façon générale, il mène des actions fortes en matière de lutte contre l'insécurité et prendra des mesures nouvelles à travers la réorganisation spatiale des services de sécurité, la création et l'opérationnalisation de nouvelles unités de police et de gendarmerie et l'introduction de la vidéosurveillance dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

**Concernant l'appui à la sécurisation des transferts de fonds par la diminution des coûts des services de l'escorte**, le Gouvernement a indiqué que les coûts des prestations de services effectuées par les policiers au profit des particuliers sont fixés par le décret n°79-356/PRES/IS/DGSN susmentionné. Toutefois, il a souligné que ce décret est en relecture et la préoccupation soulevée pourra être examinée dans ce cadre.

**En ce qui concerne l'accompagnement des banques pour leur délocalisation**, le Gouvernement s'est engagé, sur le plan sécuritaire, à les accompagner si elles en font la demande.

## ☞ **En matière de communication :**

**S'agissant de l'application de la réglementation dans le secteur de la communication-publicité notamment les articles 11 et 19 du code de la publicité en vigueur et la lutte contre la concurrence déloyale des agents de l'Etat**, le Gouvernement a indiqué que le Code de publicité est en révision et son adoption permettra de garantir la meilleure expression socioprofessionnelle du monde de la publicité.

**Concernant l'adoption du code révisé de la publicité**, le Gouvernement a indiqué qu'un projet de loi sur le secteur a été élaboré. Ce texte de loi fait partie d'un ensemble de textes sur la presse écrite et la radiodiffusion télévision dont l'adoption et la promulgation prochaine garantiront la meilleure expression socioprofessionnelle du monde de la publicité, de la presse écrite et de l'audiovisuel.

## ☞ **En matière de postes et d'économie numérique :**

**S'agissant de la prise en compte des entreprises du sous-secteur des TIC dans les travaux d'envergure notamment les travaux du « Backbone »,** le Gouvernement a indiqué que dans les termes du contrat en cours de négociation pour la mise en œuvre de l'infrastructure « backbone », la clause de sous-traitant ou d'associé a été admise.

**Concernant l'accroissement du nombre d'appels d'offres lancés dans le domaine des TIC au lieu de leur concentration en lot unique,** le Gouvernement a indiqué qu'un des principes généraux de la commande publique c'est la recherche de l'économie et de l'efficacité à travers la pratique des commandes groupées. Il a relevé que pratiquer le fractionnement d'un lot unique pour l'acquisition d'équipements ou de fourniture de même nature constitue une entorse aux décrets 2012-123/PRES/PM/MEF du 03 mars 2012 et 2008-173/PRES/PM/MEF du 19 avril portant réglementation générale des marchés publics et de délégation de services publics au Burkina Faso.

Toutefois, il a indiqué qu'en tout état de cause et conformément à la réglementation des marchés publics, la Direction des Marchés Publics procédera à l'allotissement des marchés à lancer à chaque fois que possible et dans le respect de l'article 79 du décret n° 2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008.

**En ce qui concerne le contrôle de la qualité des dossiers techniques pour les appels d'offres du sous-secteur des TIC,** le Gouvernement a indiqué que cette préoccupation sera prise en compte et des concertations seront menées avec les acteurs afin de définir les domaines concernés ainsi que des critères objectifs pour l'élaboration des différents dossiers.

## ☞ **En matière de promotion de la femme et du genre :**

**S'agissant de la difficulté d'accès des femmes aux crédits et aux technologies,** le Gouvernement a indiqué qu'il a créé une Direction Générale de l'Entreprenariat Féminin et travaille à finaliser les documents visant la mise en place du fonds d'appui à l'entreprenariat féminin qui sera doté de plus de quinze (15) milliards de francs CFA. Pour la question de l'accès aux technologies, il a indiqué que les efforts se poursuivront avec la composante 4 du Programme Spécial de Création d'Emploi pour les jeunes et les Femmes (PSCE J/F) et l'accent sera mis sur la valorisation des niches d'emplois pour les femmes à travers un programme d'appui à l'autonomisation économique.

**En ce qui concerne la question de la formation professionnelle des femmes,** le Gouvernement a indiqué que les efforts se poursuivent en vue de trouver des réponses idoines aux préoccupations des femmes de la filière karité.

## **VII. SYNTHÈSE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE SUR LES REPONSES DU GOUVERNEMENT**

Revenant sur la question de la fraude, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a indiqué que c'est une préoccupation légitime qui mérite des réponses urgentes. A cet effet, il a souligné que le Gouvernement travaillera à renforcer le Conseil National de Lutte Contre la Fraude afin de préserver les unités de production nationale. Toutefois, il a appelé ces dernières à mettre sur le marché des produits compétitifs et de qualité. Pour le cas particulier du secteur des cycles, il a indiqué que le Gouvernement travaillera à renforcer les structures de lutte contre la fraude en concertation avec les acteurs du secteur privé.

Concernant la baisse des taux d'intérêt des fonds nationaux, il a indiqué que la réflexion se poursuivra afin d'aligner ces taux sur ceux en vigueur au plan national.

S'agissant de l'acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés commerciales, notamment le capital minimum pour la création des entreprises, il a souhaité qu'il soit adapté aux réalités des pays de la sous-région. Par ailleurs il a indiqué que le Burkina Faso soutient l'initiative qui tend à ramener le capital minimum à 100 000 FCFA.

En ce qui concerne le secteur des BTP, il a reconnu que ce secteur connaît des difficultés dans l'exécution des marchés publics aussi bien en termes de qualité des prestations qu'en termes de respect des délais. Toute chose qui oblige souvent l'Etat à ouvrir les appels d'offre à l'international. Il a donc interpellé les acteurs du secteur à travailler pour mériter la confiance du Gouvernement.

Concernant la question des écoles pirates, il a indiqué que le Gouvernement sera intransigeant sur la question. A cet effet, des concertations seront engagées afin d'identifier les conditions minimales d'ouverture et des échéances seront données à ces écoles pour régulariser leur situation.

Dans le domaine de l'habitat, il a salué le courage des promoteurs immobiliers qui se sont engagés dans le Partenariat Public-Privé.

Pour la question foncière, il a indiqué qu'elle est assez préoccupante. Il a rappelé qu'en la matière, des textes existent, toutefois, le problème de leur diffusion se pose. Il a donc invité à plus de diligence pour leur large diffusion afin d'éviter les conflits fonciers qui deviennent légions dans notre pays.

Pour la question sécuritaire, il a indiqué que l'Etat a injecté plus de douze milliards de FCFA pour renforcer la sécurité, facteur indispensable aux affaires. Il a par ailleurs invité tous les acteurs à s'impliquer pour plus de civisme dans les villes et campagnes afin de permettre le déploiement des forces de l'ordre sur les grands axes du pays.

Concernant la question de l'Assurance maladie universelle (AMU), il a indiqué que les enjeux de la mise en place d'un système national d'assurance maladie sont

énormes. Pour se faire, des actions seront menées afin d'évoluer vers ce système pour que la protection sociale soit accessible à l'ensemble de la population.

## **VIII. RECOMMANDATION**

Les participants ont recommandé l'évaluation des politiques et programmes de soutien au secteur informel et l'élaboration subséquente d'une stratégie nationale cohérente d'accompagnement à la transformation structurelle dudit secteur.

## **IX. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT**

Au terme des échanges, le Gouvernement a marqué sa disponibilité pour accompagner le secteur privé et s'est engagé à :

- ✓ actualiser l'arrêté portant valeur de référence en fonction des besoins économiques et commerciaux, cela en collaboration avec le Ministère chargé du Commerce et les acteurs des secteurs industriels concernés ;
- ✓ mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les modalités d'accès des PME et des artisans à la commande publique ;
- ✓ poursuivre, voire renforcer la concertation avec les acteurs de chaque secteur en vue d'échanger et d'approfondir la réflexion sur leurs différents points de préoccupation ;
- ✓ baisser les taux d'intérêt des fonds nationaux.

## **X. ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVE**

Après l'expression de ses préoccupations, le secteur privé a réaffirmé son engagement à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires et à renforcer la compétitivité de notre économie.

A ce titre, les organisations professionnelles d'entreprises ont identifié plusieurs actions qu'elles mettront en œuvre pour soutenir l'activité économique nationale. Parmi ces actions, on peut retenir les axes majeurs ci-après :

- ✓ **l'Association des professionnels de l'irrigation privée et des activités connexes** s'est engagée à :
  - accompagner ses membres auprès des institutions financières ;
  - renforcer les capacités techniques des agriculteurs dans la conduite des activités et la maîtrise de la technologie ;

- ✓ **l'Association interprofessionnelle de la filière bétail/ viande Houet**, elle compte :
  - appuyer l'organisation et la relocalisation des acteurs de la ville de Bobo-Dioulasso ;
  - sensibiliser les éleveurs sur les conditions d'installation dans la zone de Sidéradougou, dans le cadre de l'adoption d'un nouveau cahier de charges incitatif ;
- ✓ **le Groupement Professionnel des Pétroliers** envisage :
  - réaliser une étude sur l'audit de la marge ;
  - élaborer un cahier des charges et des conditions précises ;
  - contribuer financièrement pour la lutte et la répression des fraudes ;
- ✓ **la coordination des associations des commerçants des marchés et yaars** s'engage à :
  - sensibiliser et organiser la concertation avec les différents acteurs ;
  - faciliter l'accès au financement bancaire pour le secteur informel ;
- ✓ **l'Alliance des fournisseurs Burkinabè de Biens et Services Miniers**, pour accompagner la mise en œuvre des recommandations, se propose de :
  - travailler au renforcement des capacités des fournisseurs locaux par une association de tous les secteurs d'activités ;
  - exploiter les avantages accordés par l'Etat pour relever le niveau de satisfaction des besoins miniers ;
  - contribuer à la collecte et à la mise à disposition des données statistiques,
  - mobiliser les ressources permettant la production locale de certains biens ;
  - accueillir des jeunes diplômés en stages pratiques dans les entreprises,
  - rendre efficace les actions de la bourse de sous-traitants miniers,
  - participer au coaching des jeunes entrepreneurs,
- ✓ **le Syndicat National des entreprises du Bâtiment et des travaux Publics** propose son visa avant l'examen de tout dossier.
- ✓ **la Coopérative de commercialisation d'Intrants et du matériel agricole** s'engage à mettre en place un groupe de plaidoyer pour la mise en place d'une assurance récolte, d'une mutuelle de garantie au profit de ses membres et de facilitation de l'accès au crédit agricole.
- ✓ **la Fédération des commerçants des marchés et yaars de la région du Centre** s'engage à sensibiliser les commerçants afin qu'ils occupent les marchés existants, mais aussi à organiser des tontines entre les commerçants pour dynamiser leurs activités.

- ✓ **le Groupement professionnel des industriels (GPI)** s'engage à :
  - aménager des raccordements aux différents VRD (voirie réseau divers) ;
  - mettre aux normes les équipements à l'intérieur des unités industrielles ;
  - créer une structure autonome de gestion des zones industrielles ;
  - préserver les emplois et à augmenter les capacités de production ;
  
- ✓ **l'Union National des Etablissements d'Enseignement Privés Laïcs (UNEEPL)** s'engage à :
  - proposer chaque année un quota d'enseignants à former dans les écoles publiques de formation professionnelle et à les reverser dans leurs établissements ;
  - apporter sa caution pour la constitution du fonds de garantie afin de faciliter l'accès des établissements privés au financement auprès des banques ;
  - renforcer les capacités des promoteurs de l'enseignement supérieur privé sur le système LMD pour les accompagner dans sa mise en œuvre.
  
- ✓ **l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers** s'engage à :
  - sensibiliser, informer et accompagner à la formalisation des acteurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation notamment l'accès aux marchés publics et la confiance des partenaires ;
  - œuvrer à la mise en place de mécanismes appropriés d'accompagnement ;
  - faciliter le financement de cautions, d'avances sur marché et le suivi de l'exécution des marchés des acteurs du secteur informel ;
  
- ✓ **l'Association professionnelle des courtiers d'assurances** envisage :
  - d'élaborer un code de bonne conduite pour aider les acteurs à respecter la déontologie et l'éthique du métier ;
  - de soutenir les compagnies d'assurances à lutter contre la délocalisation de l'assurance de certaines entreprises en violation du code CIMA ;
  - de mettre en œuvre des formations en génération et gestion des comptes courants compagnies ;
  - d'instituer une rencontre annuelle avec la presse pour la publication des chiffres de parts de marché des courtiers ;
  
- ✓ **la Chambre des Mines du Burkina Faso** contribuera à :
  - la réflexion sur la sécurisation des sites miniers ;
  - la mise en place d'un cadre permanent de dialogue pour discuter des questions spécifiques du secteur minier ;

- ✓ **l'Association Patronale des Hôteliers et Restaurateurs du Burkina Faso (APHRB)** s'engage à participer aux différentes concertations pour la prévision dans les plans de lotissement d'espaces réservés à la construction d'infrastructures hôtelières et touristiques.
- ✓ **le Réseau des Professionnels des TIC (RPTIC)** a marqué sa disponibilité pour accompagner la réalisation d'un audit des analyses techniques des offres déjà exécutés afin de sanctionner les auteurs.
- ✓ Enfin, **les Publicitaires associés** envisagent de travailler aux cotés de l'Etat pour la création d'une instance de régulation sous le contrôle du CSC.

## **XI. RESUMES DES DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE DE CLOTURE**

La cérémonie de clôture a été ponctuée par deux allocutions notamment celles de Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son intervention Madame la Présidente a salué la qualité des différentes interventions et contributions. Elle a ensuite exprimé toute sa gratitude au Chef du Gouvernement ainsi qu'aux membres du Gouvernement pour les actions en faveur du monde des affaires. Elle a en outre salué les acquis de cette 13<sup>ème</sup> édition qui a permis d'appréhender les obstacles et les contraintes à la formalisation du secteur informel ainsi que les actions futures à mener en faveur de la formalisation du secteur. Pour clore son propos, elle a réaffirmé la volonté du secteur privé à accompagner le Gouvernement dans ses efforts de construction d'une économie forte et compétitive.

Dans son mot de clôture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a d'abord félicité l'ensemble des participants pour leur forte mobilisation et la qualité de leurs interventions. Il a ensuite exprimé toute sa satisfaction au regard de la richesse des échanges, la pertinence des conclusions, recommandations et engagements qui ont été retenus. Il a par ailleurs relevé que l'élaboration d'un plan d'actions cohérent, renfermant des mesures incitatives adaptées aux besoins des acteurs du secteur informel s'avère nécessaire. Enfin, il a indiqué que le Gouvernement, soucieux de consolider notre tissu économique et de favoriser la mutation de notre secteur informel en économie structurée, viable, créatrice d'emplois et de richesses, est déterminé à poursuivre les réformes en cours pour améliorer le climat des affaires, à intensifier la lutte contre la fraude et la corruption en renforçant les capacités de la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude, et à renforcer le dispositif sécuritaire sur nos axes routiers et dans les grandes agglomérations.

# ANNEXES

## **Annexe I**

Mot de bienvenue de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

## **Annexe II**

Discours de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins

## **Annexe III**

Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

## **Annexe IV**

Mot liminaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

## **Annexe V**

Mot de remerciements de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

## **Annexe VI**

Discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement



# **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO**

**Thème : « Le poids du secteur informel: Quelles stratégies  
d'intégration à l'économie formelle ? »**

**Mot de bienvenue de la présidente de la CCI-BF**

Bobo-Dioulasso, les 7 et 8 octobre  
2013

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement;**

**Mesdames et Messieurs les membres**

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**

**Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins;**

**Mesdames, Messieurs les Gouverneurs de région ;**

**Madame le Haut Commissaire de la Province du Houet;**

**Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso;**

**Monsieur le Président de la Section territoriale des Hauts-  
Bassins de la Chambre de Commerce et d'Industrie;**

**Mesdames, Messieurs les Présidents de sections territoriales  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;**

**Autorités Coutumières et Religieuses, Militaires et Para  
militaires;**

**Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises;**

**Honorables invités;**

**Mesdames, Messieurs;**

C'est un honneur et un réel plaisir pour moi, de prendre la parole au nom de la communauté des affaires du Burkina Faso, pour vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de la cérémonie solennelle d'ouverture de la 13<sup>e</sup> Rencontre Gouvernement / Secteur privé.

Il me plaît de saisir cette opportunité pour réitérer à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à son Gouvernement, les vifs remerciements du monde des affaires pour le constant soutien dont il bénéficie. Le secteur privé vous est particulièrement reconnaissant de l'appui dont il a bénéficié pour l'organisation réussie des élections consulaires 2013, dans un climat apaisé.

Je voudrais également faire une mention spéciale sur la mise en opération de l'Agence de Promotion des Investissements, l'adoption des lois d'orientation sur l'investissement et le partenariat-public-privé et les récentes mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère qui n'épargne pas aussi les opérateurs économiques

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais réaffirmer la disponibilité et l'engagement du Bureau Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de toutes les initiatives visant à conforter le rôle du secteur privé comme moteur de l'économie nationale; rôle qui lui a été dévolu et réaffirmé dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Pour répondre aux attentes aussi bien du Gouvernement que du monde des affaires j'ai pris, lors de l'installation officielle de l'Assemblée Plénière et du Bureau Consulaire le 19 août 2013, dix (10) engagements pour la mandature 2013 –2018. Ainsi, je me suis engagé pour :

- faire de la CCI-BF une compagnie consulaire proactive ouverte à tous et créatrice de valeurs;

- une communauté des affaires plus unie et solidaire;
- un dialogue et un partenariat public-privé plus engagés et féconds;
- le développement des infrastructures de soutien à l'activité économique, particulièrement dans les nouvelles sections territoriales;
- l'amélioration continue du climat des affaires et la lutte contre les freins à l'essor du secteur privé;
- le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles du secteur privé;
- l'élargissement des opportunités économiques à tous, au plan national et international;
- la promotion des femmes et des jeunes dans les affaires;
- un meilleur accompagnement du secteur informel;
- la facilitation de l'accès au financement par l'assouplissement des conditions et le développement de mécanismes et de produits financiers innovants.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Les objectifs que nous nous sommes fixés pour la mandature 2013 –2018 visent à mettre les services d'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso en phase avec les besoins du secteur privé, notamment ceux des acteurs de l'économie informelle.

En effet, l'importance du secteur informel qui contribue pour plus de 50% au PIB et occupe plus de 70% de la population active urbaine, milite en faveur d'actions innovantes de la part de notre institution. Aussi, une mise en œuvre réussie de la SCADD ne saurait se faire sans la prise en compte d'une frange aussi importante de notre économie qu'est le secteur informel.

Ainsi, le secteur informel ne peut être ignoré dans les politiques économiques de notre pays. C'est pourquoi, je tiens à féliciter le Gouvernement pour le choix du thème de cette rencontre à savoir « **le poids du secteur informel: quelle stratégie d'intégration à l'économie formelle** ».

Dans un contexte de conjoncture économique internationale difficile, marqué par une diminution de l'Aide Publique, nos Etats ne peuvent que compter sur une plus forte mobilisation des ressources intérieures pour faciliter la mise en œuvre des projets et programmes de développement économique et social.

Le poids du secteur informel constitue un facteur favorable à son intégration dans l'économie formelle, dans la perspective d'une amélioration de ses performances et de sa plus grande contribution à la mobilisation de recettes fiscales.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

L'étude réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat en 2012, sur la formulation d'une stratégie de formalisation du secteur informel confirme la nécessité d'entreprendre des actions en vue de sa migration vers l'économie formelle. En effet, il ressort de l'enquête auprès de 950 unités que:

- 90,8% des entreprises sédentaires informelles ne sont pas enregistrées au Registre de commerce;
- 95,6% de ces entreprises ne disposent pas d'un Identifiant Fiscal Unique (IFU);
- 96,2% de ces entreprises ne sont pas affiliées à la CNSS;
- 94% d'entre elles n'ont pas de cartes de commerçants.

Tout en saluant les initiatives en cours, notamment celles conduites par le Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MJFPE), la Chambre de Commerce

et d'Industrie à travers les Centres de Gestion Agréés et de tous les acteurs impliqués dans l'encadrement du secteur informel, je voudrais reconnaître la qualité de l'étude réalisée par la BAD qui éclaire davantage sur les actions de structuration et de transformation du secteur informel à mettre en œuvre.

Nous apprécions les conclusions de cette étude notamment celles qui préconisent une démarche basée sur la synergie des actions en vue de construire un bassin de petites et moyennes entreprises compétitives.

Je voudrais également rappeler que la Chambre de Commerce s'est largement investie dans la gestion et la réhabilitation du marché Roodwoko de Ouagadougou ainsi que du marché central de Bobo-Dioulasso qui accueillent aujourd'hui de nombreux acteurs de l'économie informelle.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Pour que le secteur informel puisse s'intégrer dans l'économie formelle et mieux jouer sa partition, nous pensons qu'il est nécessaire de concevoir et mettre en œuvre un plan d'action autour des points suivants :

- l'information et la sensibilisation sur les avantages liés à la formalisation;
- l'élimination ou la réduction des obstacles institutionnels, réglementaires et légaux à la formalisation du secteur informel;
- la promotion des femmes chefs d'entreprises du secteur ;
- l'amélioration de l'accès aux marchés;
- l'accès à des services d'appui-conseil et financiers.

Je suis convaincue que ce plan d'action nous permettra de relever le défi des mutations à opérer dans ce secteur.

Pour ma part et conformément aux engagements que j'ai pris lors des élections consulaires, je ne ménagerais aucun effort pour que des actions spécifiques touchant directement le secteur informel soient conduites avec la plus grande rigueur. Il s'agira notamment de mettre en œuvre des stratégies visant :

- la promotion des femmes et des jeunes dans les affaires;
- un meilleur accompagnement du secteur informel à travers une offre de services d'appui non financiers;
- la facilitation de l'accès du secteur au financement par l'assouplissement des conditions de financement et le développement de mécanismes et de produits financiers innovants. C'est dans cette perspective que la CCI-BF envisage avec ses partenaires la création d'un fonds de financement doté d'un capital de 2 milliards de FCFA pour le financement des petites entreprises.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Avant de clore mon propos, je voudrais réitérer au Gouvernement, la reconnaissance de la Communauté des affaires pour le choix du thème de cette rencontre.

A ces remerciements, j'associe les Autorités de la Région pour leur soutien à l'organisation de la rencontre.

J'invite les opérateurs économiques à saisir pleinement cette opportunité pour participer activement aux échanges avec des propositions d'actions concrètes et des recommandations visant la promotion du secteur privé en général et plus particulièrement, une meilleure insertion du secteur informel dans l'économie structurée.

**Je souhaite plein succès à nos travaux !**

**Je vous remercie !**

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE ET DE LA  
SECURITE**

**BURKINA FASO**  
*Unité-Progrès-Justice*

-----  
**REGION DES HAUTS-BASSINS**

-----  
**GOUVERNORAT DE BOBO-  
DIOULASSO**

-----  
**CABINET**

**DISCOURS DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA  
REGION DES HAUTS-BASSINS**

**A L'OCCASION DE LA 13ème RENCONTRE  
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**Bobo-Dioulasso, le 07 Octobre 2013**

Au moment où s'ouvrent les portes de cette importante rencontre, Gouvernement-secteur privé à Bobo-Dioulasso, capitale économique du pays, je tiens à vous souhaiter, à vous Excellence, une chaleureuse bienvenue ainsi qu'à la distinguée délégation qui vous accompagne dans votre déplacement.

Je n'oublie pas tous les invités de marque venus des secteurs privé et public du Burkina Faso.

Je voudrais également Excellence, vous féliciter et vous traduire toute la satisfaction des vaillantes populations de la région des Hauts-Bassins pour avoir bien voulu organiser pour la treizième année consécutive, une telle rencontre dans notre cité.

Ces populations m'ont par ailleurs chargé de vous exprimer de vive voix leurs sincères remerciements au Gouvernement pour le choix combien salutaire de doter Bobo-Dioulasso d'un nouveau Centre Hospitalier Universitaire (CHU) dont la construction offrirait à la ville un plateau technique moderne aux normes internationales en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de soins.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Revenant à notre sujet du jour, nous pouvons affirmer que cette rencontre revêt un atout certain en ce qu'elle a le privilège, il faut le reconnaître, de rassembler en un seul endroit et durant deux jours, tous ceux qui ont en charge, le pilotage de notre économie et l'impérieuse nécessité d'assurer son succès.

Cela témoigne d'une prise de conscience de tous les principaux acteurs de développement du Burkina d'engager notre économie sur la voix du progrès et de l'émergence.

Les douze (12) rencontres précédentes ont permis au Gouvernement et au secteur privé de notre pays, et il faut s'en féliciter, d'engranger des résultats forts appréciés dans la résolution de bien de problèmes qui handicapaient la bonne marche des activités du secteur privé.

Je ne citerai pas, de peur d'en oublier, ces grandes réalisations du Gouvernement dans les domaines de la fiscalité, de la réglementation des marchés publics, de la création, de l'accompagnement des entreprises.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Ce cadre de dialogue qui réunit l'essentiel des personnes qui comptent dans le monde économique et politique du Burkina Faso nous permet d'aborder le thème retenu cette année qui est : « **le poids du secteur informel : quelles stratégies d'intégration dans l'économie formelle** ».

Ces échanges constituent une source de réel espoir et augure de lendemains meilleurs pour un développement structurant de l'économie de notre pays au regard de la contribution du secteur informel à la création d'emplois et de richesse.

Il apparaît donc fondamental d'accompagner et de promouvoir ce secteur qui offre 70% des emplois en milieu urbain et contribue pour 25 % en milieu rural ; l'emploi féminin y représentant plus de la moitié des effectifs.

Il n'est donc pas surprenant que la contribution du secteur informel au produit Intérieur Brut (PIB) soit estimée à plus de 32%.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Avec le nouveau format, je souhaite que la rencontre 2013 permette entre autres :

- d'examiner les nouvelles préoccupations du secteur privé ;
- d'identifier les attentes du Gouvernement vis-à-vis du secteur privé ;
- d'identifier les engagements du secteur privé pour soutenir les efforts du Gouvernement ;

- de dégager un consensus autour de la question du secteur informel et des pistes de solution en vue de son intégration dans l'économie formelle.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Connaissant votre détermination à relever les défis multiples et multiformes qui jalonnent la route du développement d'une économie, je sais que vous prendrez des dispositions qui faciliteraient l'intégration du secteur informel dans l'économie formelle.

Aussi voudrais-je vous réitérer Excellence, les remerciements des populations des Hauts-Bassins et vous renouveler toute notre disponibilité et notre total engagement à vous accompagner sur la voie de l'édification d'un secteur privé fort et compétitif, gage d'un véritable développement.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Vous avez, une fois de plus, bien voulu associé à cette importante rencontre, les Gouverneurs de région, soulignant encore l'importance de leurs rôles dans les questions de développement de notre pays.

Je salue leur présence effective et vous prie, en leur nom, de bien vouloir agréer Excellence, l'expression de ma très vive gratitude.

Je souhaite un agréable séjour à toutes et à tous et plein succès à nos travaux.

**Je vous remercie.**

**PREMIER MINISTERE**

-----  
**CABINET**



**BURKINA FASO**

-----  
**Unité – Progrès – Justice**  
-----

---

***DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR BEYON  
LUC ADOLPHE TIAO, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT***

***A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 13<sup>ème</sup>  
EDITION DE LA RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE***

---

**Bobo-Dioulasso, le 07 octobre 2013**

- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;**
- **Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-Bassins ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires techniques et financiers ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**
- **Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Distingués représentants du secteur privé ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Avant tout propos, Je voudrais du haut de cette tribune, saisir l'occasion pour exprimer toute ma reconnaissance aux autorités administratives, politiques et coutumières de la Région des Hauts-Bassins et en particulier, à celles de la ville de Sya, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité toute particulière, dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée à Bobo-Dioulasso.

J'adresse également mes remerciements à Madame **Alizéta OUEDRAOGO**, Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et à **El Hadj Dianguinaba BARRO**, Président de la Section territoriale des Hauts-Bassins, pour leur engagement et leur appui constant à l'organisation de notre rencontre.

C'est l'occasion pour moi Madame la Présidente, de vous exprimer à nouveau toutes mes vives félicitations pour votre brillante élection à la tête de cette Institution. En vous renouvelant leur confiance, le monde des affaires reconnaît non seulement vos

mérites personnels mais aussi votre leadership. C'est un honneur que vous faites aux femmes africaines et en particuliers burkinabè. Notre monde doit plus que jamais compter sur le genre pour évoluer. Plein succès à votre mission.

- **Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**

Le 21 juillet 2013 a eu lieu sur l'ensemble du territoire national, l'élection des membres consulaires avec un taux de participation de 79%. Ce taux de participation démontre le niveau de maturité et l'engagement de nos hommes d'affaires à travailler pour la prospérité de notre chère patrie.

Cette élection fut un franc succès grâce à la contribution de tous. Aussi, voudrais-je saluer l'esprit de grandeur qui a prévalu au cours de cet important scrutin qui consacre l'implantation de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina sur l'ensemble du territoire et sa grande ouverture à l'ensemble des opérateurs et secteurs d'activités de notre pays.

J'encourage donc l'ensemble des élus consulaires et plus particulièrement le Bureau Consulaire, à travailler en synergie avec tous les hommes d'affaires du Burkina Faso pour construire un secteur privé dynamique et innovant, en vue de relever le défi de la compétitivité au double plan régional et international dans ce contexte de mondialisation.

Je voudrais également renouveler toute la gratitude du Gouvernement à l'ensemble de nos Partenaires techniques et financiers qui, au quotidien, nous accompagnent dans nos efforts de développement.

- **Mesdames et Messieurs ;**

Instituée depuis 2001 par la volonté de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, la rencontre Gouvernement/Secteur privé vise à instaurer un cadre de dialogue permanent autour des questions majeures de développement afin de créer, dans notre pays, un environnement propice aux affaires.

Pour ce faire, le Gouvernement a mis en œuvre une série de réformes afin d'inscrire durablement notre économie sur le chemin d'une croissance forte, équilibrée et soutenue, gage d'un développement durable.

La réalisation de cette ambition est certes une œuvre collective, mais elle exige avant tout, un secteur privé dynamique, compétitif et pourvoyeur d'emplois.

Aussi, devons-nous travailler à renforcer sensiblement la compétitivité de nos entreprises à travers une amélioration permanente du climat des affaires mais aussi, la gouvernance de nos entreprises, eu égard au tissu économique de notre pays constitué pour l'essentiel, de petites et moyennes entreprises (PME) dont la majeure partie relève de l'économie informelle.

L'économie informelle communément appelée « secteur informel », faut-il le rappeler, est une des principales composantes structurelles de nos économies en développement. Selon le Bureau international du travail (BIT), elle englobe 72 pour cent des emplois en Afrique subsaharienne.

Au Burkina Faso, le secteur informel représente plus de 15% des actifs et occupe environ 74% de la population active urbaine. Sa contribution annuelle à la production nationale, y compris le secteur primaire, est supérieure à 50%.

Malgré cette forte contribution à l'économie nationale, ce secteur est caractérisé par un énorme déficit en matière de protection sociale, par de mauvaises conditions de travail et la précarité de l'emploi. Cette situation nous interpelle tous, sur l'impérieuse nécessité de réfléchir sur les mesures pertinentes et urgentes à prendre pour mieux accompagner les acteurs de ce secteur, et poser ainsi les bases d'une transition sûre vers sa formalisation. Une formalisation devenue incontournable si nous voulons : accroître sa rentabilité, créer et consolider davantage de PME, démultiplier et stabiliser les emplois, mais aussi et surtout, renforcer la sécurité sociale et le bien-être des employés. Parmi les préoccupations majeures maintes fois exprimées et sur lesquelles il nous faut agir, on peut citer :

- Le financement du secteur informel ;
- La fiscalité ;
- Le statut juridique ;
- La formation des acteurs du secteur.

Aussi, je voudrais saluer le choix du thème de cette treizième édition de la rencontre Gouvernement/Secteur privé : « **le poids du secteur informel : quelles stratégies d'intégration dans l'économie formelle ?** »

Un choix très révélateur du rôle important joué par le secteur informel dans l'économie nationale et qui pose toute la problématique de l'accompagnement des acteurs de ce secteur

vers l'économie formelle. Les statistiques rappelées ci-dessus l'attestent éloquemment : en tant que vecteur essentiel de la dynamique de développement de nos pays, le secteur informel est une chance à saisir pour établir un autre modèle de développement à travers un accompagnement conséquent vers la formalisation.

J'ai la ferme conviction qu'un secteur informel burkinabè, bien organisé et accompagné, du fait de son extraordinaire vivacité et de sa grande flexibilité, constitue un important vivier pour des PME formelles, dynamiques et compétitives.

Mesdames messieurs les participants, dans cette perspective, les employeurs et les travailleurs ont un rôle déterminant dans la mise en œuvre de toutes politiques et stratégies permettant de passer de l'entreprise informelle à celle formelle et d'atteindre ses objectifs, en termes de : création d'emplois, de lutte contre la pauvreté et de l'extension de la couverture sociale pour tous.

- **Mesdames et Messieurs ;**

Le Gouvernement, en retenant ce thème, souhaite mener avec vous la réflexion afin de dégager des orientations stratégiques pour une transformation structurelle de ce secteur et son intégration progressive dans l'économie formelle à travers des mécanismes simples et clairement définis et, de manière participative par toutes les parties prenantes.

L'objectif visé à travers cet exercice est d'appréhender les principales causes de l'expansion de l'économie non-formelle, de

proposer des pistes de solutions devant faciliter et accélérer l'insertion des acteurs dudit secteur dans le giron des unités formelles en vue de renforcer leur contribution à la croissance et au développement économique et social de notre pays.

C'est assurément ainsi que nous parviendrons, grâce à l'adhésion et au soutien actif de tous les acteurs de la vie économique nationale, à développer et densifier un tissu de PME/PMI, innovantes, créatrices de valeur ajoutée et capables de s'adapter rapidement à la conjoncture nationale et internationale.

Permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à l'ensemble des acteurs du secteur informel pour leurs efforts remarquables. Ils sont sans nul doute à côté de l'Etat, les principaux pourvoyeurs d'emplois et de richesses. Malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leurs activités, ils ont toujours fait preuve de courage et d'abnégation au travail, en développant des initiatives permettant de créer des emplois et de générer des ressources pour assurer leur subsistance.

- **Mesdames et Messieurs ;**

J'invite l'ensemble des participants, à faire des propositions concrètes pour engendrer les transformations et opérer les ajustements nécessaires aux fins de stimuler les entreprises, encourager et convaincre les animateurs du secteur informel qu'il est tout à leur avantage de muter progressivement de l'informe vers le formel sans remettre en cause leur viabilité.

Le Gouvernement, je puis vous rassurer, travaillera sans relâche à lever les principales barrières à la formalisation des entreprises et à renforcer les acquis importants enregistrés en matière d'amélioration du climat des affaires pour mieux soutenir l'initiative privée.

Je reste persuadé qu'avec la franchise et la détermination qui ont toujours prévalu lors de nos échanges, des propositions judicieuses, pertinentes et réalisables nous seront faites dans le sens d'appuyer les acteurs du secteur informel dans leur marche irréversible de l'économie informelle à l'économie formelle.

J'ai bon espoir, qu'au terme de nos deux jours de travaux, les objectifs fixés seront pleinement atteints.

- **Mesdames et Messieurs ;**

Je ne saurais terminer cette intervention sans saluer les acteurs du monde économique qui nous ont quittés depuis notre dernière rencontre. Vous permettez de citer le colonel Saye Zerbo ancien chef d'Etat qui a apporté aussi, sous régime, une contribution appréciable au développement de notre pays. Son engagement en faveur du secteur privé fut fort dans un contexte à l'époque difficile.

Je voudrais aussi rendre un hommage à un de nos opérateurs économiques intrépides que nous avons récemment perdu, je veux parler de Salif Déré. Dans la discrétion il a contribué au développement, de l'industrie et des services dont l'hôtellerie et les transports.

Puisse leur âme reposer en paix et que leur exemple serve de modèle à notre jeunesse.

- **Mesdames et Messieurs ;**

Nos yeux sont tournés vers le Ciel que nous implorons afin que la saison pluvieuse qui a connu cette année des hauts et des bas se termine dans de meilleures conditions pour nos braves paysans et producteurs du monde rural.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouvert les travaux de la treizième édition de la rencontre Gouvernement/Secteur privé.

**Je vous remercie.**



## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

**Thème : « Le poids du secteur informel: Quelles stratégies  
d'intégration à l'économie formelle ? »**

**Mot liminaire de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Burkina Faso sur le thème  
central :**

***« Le poids du secteur informel : Quelles  
stratégies d'intégration dans l'économie  
formelle ? »***

Bobo-Dioulasso, le 7 octobre 2013

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;**

**Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement;**

**Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins;**

**Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso;**

**Madame la présidente de la Chambre de Commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;**

**Monsieur le Président de la Section territoriale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobo-Dioulasso;**

**Autorités coutumières, religieuses et militaires;**

**Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises;**

**Honorables invités;**

**Mesdames et Messieurs;**

Le monde des affaires salue l'opportunité qui lui est donnée de traiter du thème : « Le poids du secteur informel : Quelles stratégies d'intégration dans l'économie formelle ? », au cours de l'édition 2013 de la rencontre Gouvernement/ Secteur Privé.

Le thème nous rappelle la place importante du secteur informel dans l'économie nationale et la pertinence de mener des réflexions en vue de fournir les orientations et actions nécessaires pour la construction d'un secteur privé fort et dynamique.

Selon les statistiques de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), en 2010 le secteur informel au Burkina représentait au moins 50% du PIB et constituait le principal secteur pourvoyeur d'emplois en milieu urbain et rural. Toutefois, sa contribution aux recettes fiscales est évaluée à moins de 1 %.

Malgré sa faible contribution aux recettes fiscales, le secteur informel reste un maillon important de l'économie nationale, au regard de son poids et de son rôle de stabilisateur socioéconomique dans notre pays.

### **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

L'économie informelle a besoin d'une attention particulière pour amplifier son apport à la création de richesses. A cet effet, il nous paraît nécessaire de faire un diagnostic de ce secteur afin de proposer des réformes favorables à son évolution vers le secteur formel.

D'ores et déjà, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), consciente des besoins du secteur, a procédé avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires, à la création et à l'animation d'institutions spécifiques d'appui au secteur privé que sont principalement :

- les Centres de Gestion Agréés (CGA) pour l'assistance comptable, fiscale et organisationnelle ;
- les Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) pour les besoins de formalisation administrative ;
- le Village Artisanal de Ouagadougou (VAO) pour la formation et l'encadrement des artisans ;
- la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMABF) pour l'accompagnement des différents corps de métiers de l'artisanat.

A ces institutions spécifiques, s'ajoutent les fonds nationaux de financement créés par le Gouvernement et les efforts faits par les

partenaires techniques et financiers et les acteurs privés pour promouvoir la micro finance et des services non financiers.

### **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Malgré ces initiatives, l'économie informelle se développe et influence négativement le secteur formel à travers les pratiques anticoncurrentielles. Elle fait également face à plusieurs insuffisances et préoccupations. De façon générale, il est relevé :

- la forte concentration des services d'appui à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, d'où une faiblesse de l'accompagnement des entreprises au niveau local;
- l'absence d'un cadre légal et réglementaire unifié qui permettent des interventions efficaces des institutions d'appui au secteur informel;
- l'insuffisance des moyens d'intervention, tant en ce qui concerne les ressources humaines, financières, et matérielles de ces institutions;
- la faiblesse des projets et programmes pour l'appui à la structuration et au renforcement des capacités du secteur informel: les projets et programmes ne ciblent pas expressément le secteur informel, d'où une prise en compte marginale et partielle de ses préoccupations et des actions à mettre en œuvre à son profit;
- la faible capacité des approches utilisées pour répondre aux besoins d'un secteur complexe et multidimensionnel ;
- l'étroitesse de l'assiette fiscale, malgré la dynamique récente en matière de création d'entreprises ;
- l'insuffisance des financements à l'endroit du secteur informel.

Au niveau des acteurs de l'économie informelle, l'on note surtout :

- le faible niveau d'alphabétisation et de compétence des acteurs ;
- -les conditions précaires et le cadre de travail inadéquat de la plupart des entités ;
- la méconnaissance des services offerts par les mécanismes d'appui existants

- l'instabilité et la précarité des emplois créés par le secteur informel ;
- l'insuffisance des services d'accompagnement de l'entreprenariat agricole alors qu'il constitue à lui seul près de 50 % de l'économie informelle ;
- l'ignorance ou la méconnaissance des dispositions légales et réglementaires ;
- les difficultés d'accès au financement.

### **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Malgré les difficultés, le secteur informel offre des opportunités d'affaires et d'emploi aux jeunes et aux couches défavorisées. Sa contribution à la création de richesses peut être accrue s'il bénéficie d'un encadrement adéquat à travers des services de proximité de qualité. Ainsi, le monde des affaires estime que les actions de promotion doivent mettre l'accent sur :

- le renforcement et l'amélioration des services d'information, de sensibilisation, d'orientation et de formation au profit des acteurs de l'économie informelle ;
- la décentralisation des services d'accompagnement des entreprises pour en faire de véritables agents d'accompagnement de proximité ;
- le renforcement des capacités d'intervention des institutions d'appui spécifiques au secteur informel ;
- l'amélioration de l'environnement législatif et réglementaire dans le but de réduire les contraintes à la formalisation et le développement des entreprises dites informelles : l'accent doit être mis sur la simplification des procédures administratives et la baisse des coûts liés à la formalisation, afin de faciliter la migration vers le secteur formel ;
- le renforcement de l'offre d'appui aux entreprises informelles à travers une augmentation de l'offre de financement, de service d'appui conseil et d'infrastructures économiques adaptées à leurs besoins ;
- l'adoption de la charte des PME pour renforcer l'environnement réglementaire ;

- le renforcement des capacités des acteurs à travers le renforcement de leurs compétences, l'amélioration de leur organisation et l'accès aux moyens de production.

### **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Au regard de la dimension complexe et inclusive du secteur, le monde des affaires propose que la stratégie pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les actions favorisant l'intégration du secteur informel à l'économie formelle doit s'appuyer sur :

- 1.** une approche participative : il s'agit d'une implication des acteurs du secteur informel dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions, des projets et programmes spécifiques ;
- 2.** une approche collective et individuelle : elle consistera à définir les stratégies qui prennent en compte les entités informelles aussi bien sur le plan individuel que collectif. Cela permettra de mieux prendre en compte les difficultés et préoccupations individuelles et de groupe ;
- 3.** la capitalisation et le partage d'expériences : elle devra permettre la capitalisation de l'expérience locale et de s'inspirer de modèles réussis pour améliorer l'offre de services aux acteurs ;
- 4.** l'approche partenariale : elle aura pour avantage de mettre à profit un nombre important d'acteurs dans l'accompagnement, afin de garantir l'offre d'un paquet optimal de services. Elle devra aussi faciliter les actions en synergie pour une prise en compte plus large des besoins d'accompagnement des entreprises informelles, semi-formelles et formelles qui aspirent à un accompagnement de qualité.

Quelque soit l'approche ou la démarche utilisée, les actions devront garantir trois (03) résultats essentiels :

- le fait d'être informel est une étape vers la formalisation et non un statut définitif ;
- les avantages de la formalisation contrebalancent le statut d'informel ;

- la formalisation consolide la reconnaissance du secteur et améliore l'importance de celui-ci dans la création d'emplois stables et de richesses.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

La transformation de l'économie informelle ne peut être une réalité sans une prise en compte véritable du secteur informel par les mécanismes d'appui aux entreprises et une responsabilisation des acteurs eux-mêmes.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de travailler à lever les contraintes et difficultés qui influencent négativement les initiatives de formalisation de l'économie.

Le monde des affaires est convaincu que la mise en œuvre d'actions cohérentes et pertinentes à l'endroit du secteur informel peut améliorer sa compétitivité et son impact sur l'économie nationale. Ainsi, la CCI-BF a adopté une approche pragmatique dans l'accompagnement du secteur informel, à travers l'action des CGA.

Cette action sera poursuivie à travers les nouvelles orientations de la CCI-BF pour la mandature 2013-2018 qui consistent à assurer un accompagnement de proximité aux entreprises sur tout le territoire national.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Le secteur privé avec votre permission voudrait porter à la connaissance du Gouvernement d'autres préoccupations des opérateurs économiques, dont la résolution participera à l'amélioration du climat des affaires en général et plus particulièrement à Bobo-Dioulasso et de son hinterland, qui accueille la traditionnelle rencontre depuis plus d'une décennie.

Concernant spécifiquement les infrastructures d'appui à l'économie, la réalisation des voies d'accès est indispensable pour une optimisation de l'exploitation Port sec de Bobo-Dioulasso(Boborinter). En rappel en janvier 2010, le problème d'aménagement des voies d'accès au site avait été posé par le Secteur privé.

A cette occasion, le Gouvernement s'était engagé à prendre les dispositions nécessaires pour aménager et bitumer la rocade Sud

d'environ 2,5 Km reliant Boborinter à la route de Ouagadougou, afin de faciliter le trafic par le contournement de la ville.

Malgré trois années d'exploitation montrant une nette amélioration des recettes douanières et des conditions de traitement du fret national et international, il apparaît que l'absence de voies de desserte de la plateforme, notamment la rocade Sud, limite sévèrement les performances de Boborinter et freine la réalisation de nouveaux investissements.

C'est pourquoi, je voudrais au nom de la Communauté des affaires, utilisatrice du Port sec de Bobo-Dioulasso, solliciter du Gouvernement, l'aménagement de cette voie qui facilitera l'accès au Port sec, incitera des investissements d'extension et contribuera à la viabilisation de la zone du projet.

Le Secteur Privé sera reconnaissant au Gouvernement de toute action qu'il mènera auprès des Autorités de la République du Ghana pour l'achèvement du bitumage de la voie Hamélé-Wa, située en territoire du ghanéen. Cet investissement permettra aux opérateurs économiques de l'Ouest de réduire de plus de 400 kilomètres la distance séparant Bobo-Dioulasso du port Téma au Ghana.

S'agissant plus généralement du climat des affaires, le Secteur Privé est confronté à des difficultés liées à la sécurité des personnes et des biens et à des faiblesses de l'environnement institutionnel, légal et réglementaire dont les détails seront portés à la connaissance du Gouvernement par les groupements et associations professionnels.

### **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Avant de clore mon propos, je voudrais inviter les partenaires techniques et financiers à s'intéresser au développement de services d'accompagnement du secteur informel.

Dans ce sens, la CCI-BF salue une fois encore l'action en cours de la BAD destinée à considérer les CGA comme un acteur majeur dans la mise en œuvre d'activités de structuration et de transformation du secteur informel.

Je ne saurai conclure cette déclaration liminaire sans réaffirmer au Gouvernement burkinabé, l'engagement de la Communauté des affaires à poursuivre des initiatives en vue d'une plus grande intégration du secteur informel dans l'économie formelle.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Je voudrais, avec votre permission, inviter les structures, associations et groupements professionnels inscrits à présenter de manière concise et précise leur contribution aux travaux de la 13<sup>ème</sup> rencontre Gouvernement Secteur Privé.

**Je vous remercie !**



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU BURKINA FASO**

**Thème : « Le poids du secteur informel: Quelle  
stratégie d'intégration à l'économie formelle ? »**

---

**Mot de remerciement de Madame la Présidente  
de la CCI-BF**

08/10/2013

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement ;**

**Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement ;**

**Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;**

**Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de région**

**Monsieur le Haut Commissaire de la Province du Houet ;**

**Monsieur le Maire de la Ville de Bobo-Dioulasso ;**

**Monsieur le Président de la Section territoriale des Hauts  
Bassins de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;**

**Mesdames et Messieurs les Présidents de sections  
territoriales de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;**

**Autorités coutumières et religieuses, militaires et  
paramilitaires ;**

**Mesdames, Messieurs les Chefs d'Entreprises ;**

**Distingués invités ;**

**Mesdames, Messieurs ;**

Nous voici au terme de notre 13<sup>ème</sup> Rencontre de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé, après deux jours d'échanges constructifs et fructueux.

Je voudrais d'une part, saluer la qualité des différentes interventions et contributions et d'autre part, remercier tous les participants qui se sont investis dans les débats et qui ont apporté des réponses et suggestions pertinentes.

Les acquis de la Rencontre Gouvernement / Secteur privé nous permettent de réaffirmer notre foi en ce cadre qui cultive et magnifie le dialogue et le partenariat, indispensable au développement économique harmonieux de notre pays.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

C'est le lieu pour moi, d'exprimer toute ma gratitude à vous-même ainsi qu'aux membres de votre Gouvernement pour l'écoute attentive portée aux préoccupations des milieux d'affaires.

Je voudrais également, adresser mes vifs remerciements à toutes les autorités de la Région des Hauts-Bassins pour leur soutien multiforme à l'organisation de ce forum, confirmant ainsi la tradition d'hospitalité de la région, et plus particulièrement celle de la belle et historique ville de Sya.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

Cette 13<sup>ème</sup> Rencontre nous a permis d'appréhender les obstacles et les contraintes à la formalisation du secteur informel ainsi que les actions futures à mener notamment celles portant sur :

- l'accès au financement
- la formation professionnelle ;
- une fiscalité adaptée ;
- la simplification et la réduction des coûts des formalités de création d'entreprises ;
- l'accès aux marchés publics ;
- le développement des services d'appui-conseils.

## **Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

Malgré les réformes engagées, le secteur privé reste principalement préoccupé par :

- le poids de la fiscalité ;
- le coût des facteurs de production ;
- la persistance de la fraude et la corruption ;
- les pratiques anticoncurrentielles ;
- l'accès au financement ;
- l'insuffisance d'organisation de la chaîne de distribution.

Toutefois, le secteur privé réaffirme son engagement à accompagner le Gouvernement dans ses efforts de construction d'une économie forte et compétitive.

Pour ce faire, les actions engagées pour :

- une meilleure structuration des associations et groupements professionnels à travers la sensibilisation, l'organisation et le renforcement des capacités de leurs membres ;
- le développement de produits financiers nouveaux ainsi que les services d'appui non financiers adaptés aux besoins des entreprises ;
- la déconcentration des services d'encadrement et le dispositif de création et de formalité des entreprises, seront poursuivies.

Par ailleurs, au regard des besoins importants en matière d'infrastructures socio-économiques, les opérateurs économiques burkinabé, prennent l'engagement de soutenir le Gouvernement pour le financement et la réalisation des grands chantiers prioritaires, dans le cadre d'un partenariat public privé, à l'instar des opérateurs économiques des Etats de la sous-région.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

Avant de clore mon propos et avec votre permission, je remercie tous les sponsors qui nous ont soutenu pour l'organisation de cette 13<sup>ème</sup> édition de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé. Je citerai : CORIS BANK, Université Aube Nouvelle, SN SOFTNET, ONATEL, LONAB, SODIBO, BOA, Bolloré Africa Logistics et CGE.

Je voudrais enfin adresser mes vives félicitations aux membres du Comité d'organisation de cet événement, pour le travail abattu.

Je souhaite à toutes et à tous un bon retour dans vos familles respectives et vous donne rendez-vous pour la 14<sup>ème</sup> Edition.

**Vive la Rencontre Gouvernement / Secteur Privé.**

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

**PREMIER MINISTERE**

-----  
**CABINET**  
-----



**BURKINA FASO**

-----  
**Unité – Progrès – Justice**  
-----

---

***DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
BEYON LUC ADOLPHE TIAO, PREMIER  
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT***

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DE LA  
13<sup>ème</sup> EDITION DE LA RENCONTRE  
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

---

**Bobo-Dioulasso, le 08 octobre 2013**

- **Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Autorités coutumières et religieuses ;**
- **Autorités militaires et paramilitaires ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants de la communauté des affaires ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Après deux jours d'échanges fructueux, nous voici au terme de la 13<sup>ème</sup> Rencontre Gouvernement – Secteur privé placée sous le thème : **« Le poids du secteur informel : Quelles stratégies d'intégration dans l'économie formelle ? »**

Le rapport de synthèse que nous venons de suivre démontre la diversité, la pertinence des contributions que nous avons enregistrées tout au long de nos travaux. C'est l'expression fidèle des préoccupations des représentants des acteurs issus de tous les segments de notre économie. A tous, j'exprime toute ma satisfaction pour la richesse de nos échanges, la pertinence des conclusions et recommandations que nous avons retenues. Elles résultent de l'esprit de dialogue fécond qui a prévalu durant nos travaux.

Par ailleurs, le bilan dressé de la mise en œuvre des recommandations des éditions écoulées, indique les avancées réalisées et les importants efforts qui restent à faire. Je puis vous rassurer que le Gouvernement s'y attèlera et accordera également toute l'attention requise aux différentes préoccupations qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

Je félicite l'ensemble des participants pour leur forte mobilisation, leur assiduité aux travaux et les nombreuses interventions recueillies. Votre participation active aux travaux démontre tout l'intérêt que vous accordez au thème et aux préoccupations du monde des affaires dont vous êtes les dignes représentants.

Je vous suis reconnaissant des engagements forts que vous venez de prendre et surtout, de votre détermination à les tenir. Ces engagements traduisent votre attachement à un véritable partenariat avec le Gouvernement. En retour, le Gouvernement, dans la mesure du possible, prendra également de son côté, toutes les dispositions pour mettre en œuvre les recommandations prioritaires issues de cette édition.

- **Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques ;**

Les différentes communications qui nous ont été livrées et les échanges francs et directs que nous avons eus au cours de cette treizième édition, ont révélé l'importance du secteur informel dans l'économie nationale. Elles nous ont permis d'apprécier les énormes enjeux de la contribution du secteur informel dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Le secteur informel contribue inévitablement et, de façon déterminante à l'amélioration des conditions de vie des ménages burkinabè. Il contribue à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'accès des ménages aux services sociaux de base grâce aux revenus générés par les activités informelles.

Cependant, la prédominance du secteur informel dans le tissu économique national qui éprouve des difficultés à accéder aux crédits et à tous les avantages d'une économie formelle, limite la capacité productive de ses entreprises non structurées et partant, leur contribution à la création de richesses. Par ailleurs, de l'avis des experts, elle occasionne des coûts socioéconomiques importants, préjudiciables à l'économie nationale dans son ensemble, aux travailleurs de ces unités non structurées ainsi qu'à leurs familles respectives.

Cette situation nous interpelle tous, sur la nécessité d'engager dès à présent, des actions volontaristes pour soutenir davantage ces micro-entreprises dans leur processus de transition vers la formalisation. Pour ce faire l'élaboration d'un plan d'actions cohérent, renfermant des mesures incitatives adaptées aux besoins des acteurs s'avère nécessaire. Cela passe nécessairement par l'amélioration du climat des affaires à travers entre autres, des réformes visant notamment : à simplifier et à alléger les procédures pour faciliter la création d'entreprise et le développement harmonieux du secteur privé. C'est d'ailleurs pourquoi, le Gouvernement, depuis plus d'une décennie, a inscrit l'amélioration du climat des affaires parmi les axes prioritaires de ses interventions.

C'est dans cette optique que s'inscrit la décision prise par le Gouvernement de soutenir davantage le secteur informel, en améliorant le dispositif d'accompagnement existant, pour l'aider à mieux se structurer en micro-entreprises formelles, viables et performantes, à fort potentiel de contribution à l'économie nationale.

Dans cette perspective, et dans une dynamique participative, le Gouvernement parachèvera la réflexion que nous avons amorcée au cours de ces travaux ; réflexion qui vise à doter notre pays, d'une stratégie et d'un plan d'action adaptée, tenant compte des préoccupations des acteurs dans leur processus de mutation vers le formel que nous appelons de tous nos vœux. A cet effet, les propositions pertinentes issues des conclusions de cette rencontre seront judicieusement exploitées.

J'invite les autres acteurs à jouer pleinement leur partition. C'est dans une parfaite synergie d'action, dans le dialogue et la concertation permanente, qu'ensemble, nous trouverons les solutions aux problèmes qui freinent l'initiative privée. Toute chose qui compromet la pleine participation des acteurs à la mise en œuvre des différentes réformes en cours et à venir. C'est main dans la main, que nous parviendrons à relever les nombreux défis de développement du secteur privé et partant, ceux de l'économie nationale.

**Mesdames, Messieurs les opérateurs économiques,**

Le Gouvernement est sensible aux préoccupations légitimes que vous avez soulevées. Nous reconnaissons le bienfondé de vos attentes. Nous sommes également conscients du poids de la fiscalité et de la cherté des facteurs de productions qui plombent vos performances. Nous sommes, croyez-moi, déterminés à créer les meilleures conditions pour le développement des affaires. C'est dans cette logique, que, conformément à la vision du Chef de l'Etat et sur ses instructions, le Gouvernement a institué cette rencontre qui nous a permis de trouver des solutions à de nombreuses

préoccupations du secteur privé. A la faveur de ce cadre de concertation, nous approfondissons la recherche concertée des remèdes appropriés aux différentes contraintes qui apparaissent au fil des éditions.

Cependant, nous devons nous inscrire dans la responsabilité partagée de la problématique du développement national. Autant le Gouvernement est disposé à accéder à vos requêtes en matière d'allègement du poids de la fiscalité, autant il doit faire face aux charges récurrentes liées au développement des infrastructures socioéconomiques indispensables à l'essor du secteur privé. Or, comme vous le savez, c'est maintenant, plus que jamais, que nous devons investir massivement pour accroître l'offre et réduire les coûts : de l'énergie, du transport, de l'eau, des soins, de l'éducation et de la formation professionnelle, des communications, etc.

### **Mesdames, Messieurs,**

Malgré ce contexte, le Gouvernement, soucieux de consolider notre tissu économique et de favoriser la mutation de notre secteur informel en économie structurée, viable, créatrice d'emplois et de richesses :

- 1-** Poursuivra les réformes en cours pour améliorer le climat des affaires ;
- 2-** Intensifiera la lutte contre la fraude et la corruption, en renforçant les capacités de la Coordination Nationale de lutte contre la Fraude ;
- 3-** Renforcera le dispositif sécuritaire sur nos axes routiers et dans les grandes agglomérations.

Par ailleurs, j'instruis les ministres en charge du commerce et des finances, de soumettre un rapport en conseil des ministres sur le cas spécifique des unités industrielles confrontées à la mévente de leurs productions pour une suite diligente. J'invite les ministres sectoriels, chacun en ce qui le concerne, à prendre dès maintenant en charge, les préoccupations exprimées lors de cette treizième édition de la Rencontre Gouvernement-secteur privé.

**Mesdames, messieurs, chers participants,**

Je souhaite vivement qu'à l'heure du bilan, les principaux engagements pris de part et d'autre au cours de cette édition 2013, soient intégralement exécutés et les objectifs fixés pleinement atteints.

Je renouvelle aux autorités administratives, politiques, religieuses, aux populations de la région des Hauts-Bassins et de la ville de Sya en particulier, mes sincères remerciements pour leur disponibilité et pour toutes les dispositions prises et qui ont contribué au succès de cette rencontre.

Je n'oublie pas le monde des affaires, la société civile et les partenaires techniques et financiers pour leur participation active aux échanges et à l'animation de notre cadre de dialogue. Je leur renouvelle ici toute la gratitude du Gouvernement.

Je voudrais particulièrement saluer la qualité de la contribution de la Banque africaine de développement à cette rencontre. En votre nom à tous, j'adresse nos sincères remerciements à la Représentante Résidente de la BAD pour son engagement soutenu à accompagner

notre pays dans notre ambition d'amener le secteur informel à se structurer pour créer plus de valeur ajoutée et accroître le bien être de nos populations.

Je remercie également la Chambre de Commerce et d'Industrie, à travers elle, sa Présidente, **Madame Alizèta OUEDRAOGO et El Hadj Dianguinaba BARRO**, Président de la Section territoriale de Bobo-Dioulasso, pour leur disponibilité et pour leurs appuis constants à l'organisation de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé.

Je félicite, également, l'ensemble des organisateurs, le Comité Technique Paritaire et toutes les personnes ressources mises à contribution, pour les efforts déployés pour la tenue effective de cette rencontre.

J'exhorte particulièrement le Comité Technique Paritaire, qui réalise déjà un important travail de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations des éditions écoulées, à renforcer le dispositif de suivi et, surtout, à veiller au respect des délais dans l'exécution des engagements pris à la présente édition.

Tout en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos, les travaux de la 13<sup>ème</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé et vous donne rendez-vous à la 14<sup>ème</sup> édition en 2014.

**Je vous remercie.**